



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

GRÈVE
pour l'éducation
le 24 novembre

**Nanotechnologies,
méga débat**

N° 140 - novembre 2009 - ISSN 1246-077X



**Retraites :
Quand et comment ?**

Assurance auto : roulez vert et moins cher ! ...

Modifier ses comportements pour préserver l'environnement devient une nécessité. Et en matière de transports, on peut faire beaucoup... La GMF encourage les initiatives par des tarifs très attractifs.

On assiste à des changements de comportements durables des automobilistes français : 56% affirment rouler moins vite pour consommer moins de carburant, 39% disent moins utiliser leur voiture ⁽¹⁾. Apparition de voitures hybrides, biocarburants, promotion du concept d'éco-conduite pour utiliser moins d'essence... Beaucoup plus qu'une mode, « l'écologie au volant » s'accompagne d'incitations fortes de la part des pouvoirs publics, comme en témoigne la mise en place, fin 2007, du bonus écologique.

ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIES

Afin de soutenir ces comportements citoyens sur la route, la GMF a conçu AUTO PASS, un contrat d'assurance doté de garanties innovantes, à des

Marc Tellier, spécialiste auto à la GMF « les + qui vous font gagner de l'argent »

« A la GMF, nous sommes bien conscients que les modes de vie ont évolué et que les comportements en matière de transports ont changé... Nous en avons tenu compte en concevant notre produit AUTO PASS. Avec le tarif ECO PASS, les usagers des transports en commun bénéficient d'une réduction de 10% sur leur cotisation ⁽²⁾. Cette réduction, ils peuvent la cumuler avec le tarif Bio Bonus, soit -5% supplémentaires pour les propriétaires de véhicules propres ⁽³⁾. Enfin, les petits rouleurs ne sont pas oubliés : ils profitent d'une ristourne de 10% sur leur prime s'ils font moins de 5 000 km par an en usage privé avec leur véhicule. Ajoutons que ces réductions s'effectuent sur la totalité de la cotisation, et non sur la seule responsabilité civile, comme cela arrive souvent... ».

tarifs adaptés à ces nouveaux usages. Petits rouleurs, utilisateurs des transports en commun et conducteurs de véhicules propres bénéficient de réductions significatives sur leur prime d'assurance. Au total, il est possible de vraiment réduire son budget assurance auto.

Economies d'énergie et mesures en faveur de l'écologie riment souvent avec maintien du pouvoir d'achat. C'est le cas à la GMF !

(1) source : Union française des industries pétrolières.
(2) sur présentation pour le conducteur principal (ni étudiant, ni lycéen) d'un abonnement annuel payant.
(3) véhicules de moins de 5 ans émettant moins de 120 g CO₂/km.
(4) depuis le 4/12/2008 et jusqu'à fin 2009, sauf disposition contraire.



Serec Communication - Photo Getty Images

LE BONUS ÉCOLOGIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le bonus écologique est l'une des incitations aux économies d'énergie lancées par les pouvoirs publics. Il est fondé sur les émissions de CO₂ des véhicules neufs :

- L'acquéreur d'un véhicule propre, c'est-à-dire qui émet moins de 130 grammes de CO₂ au km (soit environ 45% des ventes de voitures en 2008), peut percevoir, selon le type de voiture, de 200 à 5 000 € de bonus. Si, de plus, il met à la casse une auto de plus de 10 ans, il peut prétendre au super bonus de 1 000 € ⁽⁴⁾

- A contrario, les achats de véhicules polluants (plus de 160 grammes de CO₂/km) sont pénalisés jusqu'à 2 600 €.



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Emmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2
MAIF p. 9
La Poste p. 31
La ligue p. 32

Ce numéro comporte
un supplément
48 pages « Textes
préparatoires
au Congrès » et un
supplément Retraités.

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Edvige2, le retour 7

Projet de loi
pour la formation
professionnelle 8

publiques
Réforme des collectivités
territoriales 10

éducatives
Grève le 24 novembre! 13

La RGPP dans
l'Éducation nationale 14

c'est demain
Nanotechnologies 24

rencontre
Thierry Raspail, directeur
de la Biennale de Lyon 30

DOSSIER

Retraites : Quand et comment ?

Alors que les réformes se traduisent par la baisse des pensions et l'appauvrissement des retraités, le Président de la République a pris date pour de nouvelles régressions.



© MUCCHIELLI/NAJA

Numérique, la nouvelle vague du cinéma

Comme toutes les technologies, celle du cinéma a été submergée par la vague du numérique. Toute l'organisation du film s'en trouve bouleversée... et de nombreuses activités sont en voie de disparition.



© CADIEUNAJA

édito

Le 24 pour l'Éducation



Gérard Aschieri

De multiples mouvements sociaux manifestent un rejet de la politique économique et sociale du gouvernement et du patronat et expriment l'ampleur d'une intolérable souffrance sociale. Et le succès de la « votation citoyenne » sur la poste montre l'attachement aux services publics et l'exigence de démocratie

Dans ce contexte il est plus que jamais indispensable de construire au plan interprofessionnel des mobilisations unitaires à la hauteur des enjeux. La FSU continuera à y travailler en dépit des difficultés.

Mais ceci implique que nous prenions nos responsabilités partout où c'est possible. Ainsi avec la décision d'appeler à une grève dans l'éducation le

24 novembre il s'agit au moment où est débattu un budget catastrophique de se mobiliser pour un système éducatif qui assure la réussite de tous : s'opposer aux suppressions de postes et à la précarité, agir pour l'augmentation des recrutements aux concours, pour une autre réforme de la formation des enseignants, pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels et pour la défense des statuts.

Réussir cette journée d'action sera aussi contribuer à des mobilisations plus larges.

Rendez-vous à Copenhague

La 15^e conférence de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques se tiendra à Copenhague du 7 au 18 décembre. Elle devra se prononcer sur les mesures à prendre pour la période 2013-2020 pour ne pas dépasser une augmentation de deux degrés en 2100. Au delà, les conséquences seraient telles sur les provisions en eau et produits alimentaires qu'il serait impossible de subvenir aux besoins de l'humanité. Cet objectif implique la diminution de moitié des émissions de CO₂ à l'échelle mondiale d'ici à 2050, 80 % dans les pays industrialisés. La concertation devra dépasser les antagonismes de 192 pays aux intérêts économiques très différents, inégalement exposés, et intégrer les éléments d'un nouveau dialogue Nord/Sud. Mais le contexte économique et politique pourrait limiter dramatiquement ces ambitions. L'hypothèse la plus probable est qu'il n'y aura pas de traité signé à Copenhague. Sont aujourd'hui recherchées les voies d'un accord politique de quelques pages afin que les négociateurs puissent se remettre au travail à la fin du sommet.

> IMMIGRATION

Retours à Kaboul

Eric Besson, ministre de l'Immigration, s'est illustré par le renvoi forcé de trois clandestins afghans le 20 octobre dernier, à bord d'un avion regroupant également 24 Afghans expulsés de Grande Bretagne. Une pétition lancée par une trentaine d'organisations, sur le site de France - Terre d'Asile, a déjà recueilli plus de 14 000 signatures. À gauche, les protestations ont été vives et, même à droite, ce « charter de la honte » a suscité des critiques, comme celles de Françoise Hostalier, députée UMP du Nord, qui accusait : « si c'est contraint et forcé, c'est criminel ». Alors que l'Union européenne pose des conditions aux retours forcés (s'assurer qu'aucune demande de protection internationale n'ait été déposée, veiller au respect d'une instruction rigoureuse et être certain que la vie des personnes reconduites ne sera pas mise en danger), le 30 octobre Nicolas Sarkozy a appelé l'Europe à mutualiser, d'une manière systématique, les retours forcés. Or, devant la situation qui prévaut aujourd'hui en Afghanistan, même Eric Besson envisagerait de suspendre ces expulsions... Selon le HCR, 8 712 Afghans ont demandé



© CADIEUNIA

asile dans l'Union européenne au premier semestre 2009. Des milliers d'autres errent, sans droits, sans avoir jamais été enregistrés nulle part, ou sont menacés par la réglementation qui prévoit le renvoi automatique vers le pays d'entrée dans l'Union. L'Union ne peut ignorer le problème de ces réfugiés, même s'ils ne relèvent pas, au sens strict du terme, de la protection internationale au sens de la convention de Genève. Ils ne peuvent être renvoyés vers leur pays dans les circonstances actuelles et doivent pouvoir bénéficier des procédures de recours suspensif automatique. C'est une simple question d'humanité et de respect des droits les plus élémentaires.

MARIANNE BABY

MÉTIER

Aux côtés des jeunes

Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, « on dit aussi Conseiller technique et pédagogique », précise Catherine, qui a passé le concours il y a quinze ans. Elle travaille actuellement dans trois domaines : l'accès des jeunes à l'information, la prévention des conduites à risque, et celui des pratiques d'écriture. « Il s'agit de doter les animateurs, les éducateurs sportifs d'outils pour mettre en place des ateliers d'écriture, pour permettre à ceux qui sont fâchés avec l'écrit de reprendre goût à cette pratique ». C'est au contact de ses collègues (« le compagnonnage est une dimension importante de notre profession », précise-t-elle), qu'elle s'est peu à peu formée et a construit un savoir-faire. Catherine travaille à la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport de Nantes. Ses mis-



Catherine Tuchais

Conseillère technique et pédagogique

sions vont être revues prochainement, puisque la DRDJS est appelée à disparaître le premier janvier. Des restructurations importantes sont prévues : séparation de l'échelon départemental et régional, regroupement de services au sein de directions départementales interministérielles... Jeunesse et Sport sera ainsi fusionné dans des pôles « action sociale » avec des bouts de DDE, DASS, DRASS. « Au nom de la cohésion sociale, on peut craindre une dérive des missions vers le contrôle et la réglementation, au détriment de la mission éducatrice ». Le risque est de perdre une certaine culture professionnelle, aggravée par les départs à la retraite non remplacés. Une longue bataille s'engage, « une résistance de l'intérieur, pour préserver nos missions d'éducation populaire et nos métiers ! ». Catherine y est prête.

Emmanuel Guichardaz

> CONFLITS

Climat social : situation tendue

La discussion budgétaire aura été l'occasion de réactiver un certain nombre de débats vifs, parfois au sein même de la majorité parlementaire, provoquant ainsi l'ire de l'exécutif, qui se qualifie pourtant lui-même « d'inénervable » !

Derrière ces passes d'armes, peut-être surjouées, il y a cependant de vrais enjeux. Ainsi, le débat sur la suppression de la taxe professionnelle pointe les difficultés financières des collectivités locales, qui doivent de plus en plus assumer les transferts de compétences et les abandons de missions de services publics de l'État. Les tergiversations sur le « grand emprunt » soulignent l'absence de volonté politique de s'attaquer aux véritables causes de la crise. Quant aux projets de débat sur l'identité nationale, lancé par Eric Besson ou de couvre-feux pour les mineurs de moins de 13 ans proposé par Brice Hortefeux, ils apparaissent comme autant de signes inquiétants au moment où le gouvernement renforce sa politique sécuritaire et multiplie les gestes de rejets envers les immigrés sans papiers.

S'il le fait dans la cacophonie, le gouvernement n'en continue pas moins sa politique de destruction de l'emploi et des services publics, de mise à mal des solidarités.

La FSU se félicite du succès du référendum sur la Poste, action qui se pour-

suit avec la « carte postale » adressée au Président de la République, et une journée de manifestation nationale le 28 novembre.

Faute de perspective rapide pour une initiative nationale unitaire interprofessionnelle, ce sont des mobilisations sectorielles qui marquent le paysage : filière automobile le 17 septembre, industrie le 22 octobre... D'autres actions sont en cours, dans le transport routier, à Pôle Emploi, à la SNCF, à France Télécom...

Les mouvements de grève des travailleurs sans-papier, parti de la région parisienne, s'amplifie.

La FSU, pleinement impliquée dans la campagne unitaire « le Service public est notre richesse » a proposé d'organiser dans la fonction publique une semaine d'action unitaire, portant sur les rémunérations, les conditions de travail, l'emploi, la défense des statuts et contre la loi mobilité.

Enfin, dans l'éducation, une semaine d'action à l'initiative des organisations et associations du collectif « une école, un avenir » précédera la journée de grève initiée par la FSU, le 24 novembre.

MARC BRUYÈRE

Chômage et précarité

Marches contre le chômage, les licenciements et les précarités... pour des droits nouveaux... du 20 novembre au 5 décembre.

Les États Généraux du Chômage et de la Précarité réunis en mai dernier par le Collectif Droits Nouveaux, regroupant des associations de chômeurs, précaires, intermittents, et syndicats (dont la FSU), ont décidé d'organiser des Marches régionales contre le chômage, les licenciements et les précarités réunissant chômeurs, précaires, salariés en lutte, mal logés, sans papiers...

L'accélération de la crise économique avec des centaines de milliers de licenciements renforce la pertinence de cette initiative qui vise à rendre visibles et audibles les chômeurs dans leurs multiples composantes.

Sous l'impulsion de collectifs en régions, plusieurs marches (Marseille, Paris, Lyon, Toulouse, Rennes, Brest) seront organisées à partir du 20 novembre, pour se conclure par des manifestations le samedi 5 décembre.

Pour plus d'infos, consultez le site :

www.pourdesdroitsnouveaux.org



© CADIEU/NAVA

Pôle emploi : grève réussie

Une grève réussie pour les salariés de Pôle Emploi mardi 20 octobre à l'appel de sept syndicats, (SNU-Pôle –Emploi/FSU, CFDT, CFE-CGC, CGT, Snpa, Unsa, Sud emploi), soutenu par le MNPC (mouvement des chômeurs). Ils ont dénoncé avec force « une situation de plus en plus difficile et intolérable » et des « services dégradés pour les usagers » alors que la fusion ANPE- Assedic avait été présentée comme une amélioration pour l'accueil

des chômeurs. Les salariés doivent faire face à la montée du chômage et à l'accroissement des demandeurs d'emploi, mais contestent aussi « le management par objectif » qui prévaut aujourd'hui. Ils dénoncent les agressions physiques et verbales de plus en plus fréquentes liées à cette situation.

Le secrétaire d'état à l'emploi, Laurent Wauquiez a indiqué qu'un questionnaire serait envoyé aux agents à partir de novembre. Pôle emploi n'est pas France Télécom car « c'est toujours un service public ». Ce qui n'est pas l'avis du SNU/FSU, qui estime au contraire qu'un véritable service public de l'emploi est à reconstruire.

Syndicalisme et environnement

Réchauffement climatique: quels scénarios pour demain? Copenhague, quelles alternatives face à l'écologie de marché? Ces questions seront posées le 2 décembre par une initiative FSU – Solidaires dont le thème est Le syndicalisme au défi de la crise écologique. On y parlera également du syndicalisme face aux enjeux environnementaux, avec des chercheurs, syndicalistes, militants associatifs. Cette initiative s'inscrit dans la démarche de la FSU de travail avec d'autres organisations syndicales (en novembre à Caen avec la CGT sur la formation professionnelle des salariés, en décembre à Paris avec Solidaires sur l'environnement) tout en poursuivant son investissement dans des cadres unitaires plus larges, comme l'appel « Le service public est notre richesse ».

Le syndicalisme au défi de la crise écologique

Initiative FSU – Solidaires, mercredi 2 décembre au CEDIAS.
5, rue Las Cases, Paris 7^e (Métro Solférino)

> SÉCURITÉ SOCIALE

Dérives inquiétantes

Face aux déficits, le gouvernement colmate des brèches par des économies sur le dos des patients au lieu d'engager le débat sur le financement.



Le projet de loi sur le financement de la sécurité sociale a été voté le 3 novembre. Il est l'occasion pour le parti du président de tenter de renforcer des aspects déjà négatifs du PLFSS, notamment en ce qui concerne les arrêts maladie. Déjà, le contrôle des arrêts devrait être renforcé. Alors que les abus ne concernent qu'une minorité et sont dérisoires en volume, la chasse « à la fraude », une obsession gouvernementale, se poursuit, avec le contrôle des arrêts maladie, et la généralisation des contre-visites par des médecins rétribués par les employeurs; pour les fonctionnaires devrait être expérimenté dans quelques régions, un transfert des contrôles aux caisses du régime général. Il s'agit une nouvelle fois de stigmatiser les comportements et de culpabiliser les malades. Rappelons également la proposition indigne consistant à imposer les Indemnités Journalières AT/PM, affaiblissant la réparation des préjudices subis par les salariés au

travail, souvent insuffisamment indemnisés. Les employeurs quant à eux sont épargnés alors qu'ils en sont responsables. Mais les députés de l'UMP ont enfourché un autre cheval de bataille. Certains salariés en arrêt maladie seraient, selon le député Dominique Tian, parfaitement en état d'assurer certaines tâches, ainsi ils pourraient effectuer à leur domicile du « télétravail ». Quelques jours plus tôt, Yves BUR, rapporteur UMP du PLFSS, avait proposé de porter de 3 à 4 jours le délai de carence, lors des arrêts maladie, pour « éviter des abus! » Le gouvernement n'a pas osé soutenir ces amendements qui ont donc été retirés.

En ce qui concerne la MDA (majoration de durée d'assurance), des délégations (CGT, FSU, Union syndicale Solidaires, collectif national pour le droit des femmes, organisation de Femmes-égalité) ont rencontré le rapporteur UMP et des parlementaires des groupes PS et GDR pour défendre le bien-fondé des dispositions actuelles en matière de majorations de durée d'assurance accordées pour la retraite aux mères de famille, mettant en évidence que la possibilité de partager les 8 trimestres (jusqu'à alors réservés à la mère) avec le père, conduirait pour nombre de femmes à une réduction de leur droit à retraite. Mais les députés ont donné leur assentiment à cette mesure, au nom de l'égalité qui leur tient tant à cœur?

ELIZABETH LABAYE

Les chiffres du budget

Le déficit budgétaire s'élève à 115,9 mds d'euros. Les dettes représentent 84 % du PIB et l'inflation, 1,2 %. Le gouvernement table sur une croissance du PIB de 0,75 %.

Budget 2010 : inquiétudes et vives critiques

Le projet de loi de finances 2010 a été adopté fin octobre à l'Assemblée nationale. Une des principales mesures annoncées, la réforme de la taxe professionnelle suscite pourtant de vives critiques au sein des collectivités territoriales et même de la majorité présidentielle (voir article page 8). Autre nouveauté, la création d'une taxe carbone compensée par un crédit d'impôt (92 euros pour un couple) sur le revenu forfaitaire. Avec la suppression de 33 754 postes dans la Fonction Publique, ce projet reste marqué par la persistance de choix d'une politique libérale qui accroissent les inégalités, dépouillent les services publics de leurs moyens de faire face aux besoins et tournent le dos aux besoins réels. Le bouclier fiscal (qui plafonne les impôts à 50 % des revenus en incluant la CRDS, la CSG, les impôts locaux) et les dispositions de la loi TEPA sont maintenus et les réductions de charge des entreprises sans contreparties accentuées. Les décisions nouvelles en matière de fiscalité ne font que réduire la progressivité de l'impôt direct et renforcer les injustices tout en imposant de nouveaux sacrifices aux moins favorisés et en accroissant les déficits. Avec le maintien de la suppression de plus de 30 000 postes dans la fonction publique, il fragilise encore plus les services publics, les solidarités et le pouvoir d'achat des salariés. Il ne répond pas à la gravité des conséquences de la crise économique et financière.

Isabelle Sargeni-Chetaud

> FICHIERS

Décrets Edvige2

Le gouvernement a présenté deux décrets en remplacement de l'ancien décret créant le fichier « Edvige » qu'il avait dû retirer sous la pression.



La publication récente de deux décrets en remplacement du décret créant « Edvige » a suscité l'indignation de la FSU et de tous ceux qui s'étaient rassemblés contre la création de ce fichier, auquel le gouvernement avait dû renoncer, face à la colère (1 300 organisations plus de 250 000 signatures). Ces nouveaux décrets, certes de moindre ampleur que le décret Edvige, sont néanmoins dangereux car ils permettront un fichage sur des présomptions et non sur des actes, de mineurs de 13 dans le cadre de la présomption d'atteintes à la sécurité publique et des mineurs de 16 ans pour ce qui est des enquêtes administratives (malgré les recommandations exprimées

par le comité de suivi de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sur le fichage et le recueil de données concernant les enfants); ils permettront d'établir des données comme les activités publiques et les motivations syndicales, politiques, philosophiques ou religieuses. À la place des « origines ethniques », trop connotées, le gouvernement propose d'identifier les « origines géographiques », renforçant encore la stigmatisation de populations.

Pour la FSU, l'article 3 du décret relatif aux enquêtes administratives liées à la sécurité publique pose de sérieuses questions en matière de respect des droits démocratiques. Ainsi, concernant les emplois participant à l'exercice des missions de souveraineté de l'État, la FSU n'acceptera pas que, a priori et de façon générale, une motivation syndicale, politique, religieuse ou philosophique puisse servir de point de départ pour déterminer un comportement incompatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées. LA FSU exige le retrait de ces textes. Elle continue à s'associer aux actions et éventuels recours collectifs en annulation devant le Conseil d'État. Elle appelle à participer aux mobilisations qui se construisent contre ces décrets, et pour la mise en place d'un débat démocratique sur la question du fichage.

ELIZABETH LABAYE

Sans-papiers en grève

Un mois de grèves de sans-papiers, soutenus dès le début octobre par un large collectif d'associations et de syndicats (dont la FSU).

Démarré avec des intérimaires, le mouvement a été rejoint par 200 femmes travaillant dans l'aide à la personne et on compte environ 200 grévistes de plus tous les jours dont des travailleurs chinois dans la confection et la restauration :

4 500 grévistes dans 33 départements!

Le gouvernement fait évacuer les sites

mais d'autres sont immédiatement réoccupés.

Après l'annulation par le Conseil d'État de la circulaire Hortefoux et sous la pression du fort mouvement de grève, une circulaire nouvelle de régularisation des travailleurs sans papiers est en chantier.



Pour des États généraux des Services Publics

Après les batailles sur l'eau, le rail, l'éducation, la santé, la votation citoyenne en défense de La Poste vient de démontrer le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population, et l'efficacité de l'unité la plus large associant usagers, personnels et élus.

S'appuyant sur ces mobilisations; la FSU, la CGT et Solidaires du côté syndical, le PS, le PC, les Verts, le parti de gauche, la gauche unitaire coté politique, la LDH, ATTAC, Copernic, ... du côté associatif, considèrent aujourd'hui indispensable d'ouvrir un débat citoyen national large sur des propositions pour des services publics du XXI^e siècle efficaces et démocratiques autour de quatre grandes questions: Quels champs des services publics, à quel niveau? Et donc quelle fiscalité? Comment associer la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des services publics? Quels agents publics avec quel statut? Dans l'objectif de faire de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes, ils ont constitué ensemble un collectif national pour les États généraux des services publics. Après une initiative de lancement national à Paris à la mi-décembre, s'organiseront à partir du mois de janvier des États généraux locaux dans les régions, départements ou villes et au mois de mai des États généraux nationaux faisant la synthèse de ces débats. En articulation avec cette démarche, serait lancée une pétition nationale reprenant la demande d'insérer dans la constitution des principes forts sur les services publics.

Identité nationale, débat inquiétant

Au moment même où le gouvernement multiplie les gestes de rejet envers les immigrés, on ne peut que s'inquiéter que cette initiative à visées politiciennes revienne à construire de toutes pièces une « identité nationale » fantasmée, prétexte à stigmatiser et exclure davantage et soit bien loin de la richesse, la complexité et les contradictions des valeurs et des pratiques qui ont forgé notre histoire. Si débat, il doit y avoir, c'est d'abord sur le « vivre ensemble ». Cela implique une politique qui se donne comme objectif de rendre effective non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité des droits, un développement des solidarités et des services publics l'inverse de la politique gouvernementale.

> FORMATION PROFESSIONNELLE

Projet de loi adopté

Le projet de loi relatif à « l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie » a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

Marqué par la conjoncture (problèmes d'emploi des jeunes) et par la volonté d'une plus grande intervention de l'État, le texte reprend, en partie seulement, des dispositions de l'accord national interprofessionnel de janvier 2009 signé par l'ensemble des partenaires sociaux et prévoit notamment :

La création d'un Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), visant à financer des formations pour les salariés peu qualifiés et les demandeurs d'emploi ;

L'accueil à titre expérimental des apprentis sans employeur par des CFA volontaires pour une durée de deux mois ;

La portabilité du Droit individuel à la formation (DIF) : un salarié licencié pourra utiliser son DIF lors de sa période de chômage ou pendant 2 ans à compter de la date de son embauche par un nouvel employeur ;

Des financements spécifiques pour les formations des salariés peu qualifiés et des demandeurs d'emplois ;

Une redéfinition des plans régionaux de développement de la formation (PRDF) qui devront être signés par les préfets de régions (comme un contrat entre l'État et la région).

Des modifications des modes de collecte des fonds de la formation professionnelle. Loin de s'appuyer sur les services publics

existants, la loi privilégie surtout l'extension de l'accès au contrat de professionnalisation à de nouveaux publics et s'inscrit dans la logique des politiques régressives en matière de formation initiale, les sénateurs et le gouvernement ayant prévu divers outils permettant l'éviction de la formation initiale des jeunes en difficultés scolaire. Avec le « passeport formation », le risque est grand que ce qui est présenté comme un droit pour les salariés devienne finalement une obligation pour ceux-ci. La loi confirme aussi le transfert à Pôle Emploi des personnels de l'AFPA en charge de l'orientation professionnelle.

Dans ce cadre, la FSU estime que cette loi ne répond pas aux enjeux d'avenir pour notre société ni aux besoins des salariés, des demandeurs d'emploi et des territoires.

La FSU poursuivra les discussions qu'elle a déjà engagées avec les régions et les organisations syndicales de salariés, notamment sur les questions de gouvernance de la formation professionnelle, de sorties sans qualification, de l'articulation entre formation initiale et formation continue, de la place des Certificats de Qualification Professionnelle de branche dans l'ensemble des certifications, ainsi que sur le problème du mode actuel de financement de la formation via les OPCA

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Taxe professionnelle : suppression contestée

Le 5 février, Nicolas Sarkozy décidait unilatéralement la suppression de la taxe professionnelle, justifiée par le souhait de « garder les entreprises en France ». Rappelons que cette taxe concerne toute personne physique et morale exerçant une activité professionnelle et est assise sur la valeur locative des terrains et des constructions, des équipements, des recettes des professions libérales. Elle représente 28 milliards d'euros et 47 % des ressources des collectivités locales.

Le gouvernement entend la remplacer par la cotisation économique territoriale fondée sur le foncier et la valeur ajoutée.

Il modifie aussi la répartition entre collectivités : aux communes et agglomérations de communes la cotisation foncière, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, au département et régions, le produit de la « nouvelle » taxe sur la valeur ajoutée. Le cadeau fiscal aux entreprises et donc le manque à gagner pour les collectivités serait de l'ordre de 11 milliards d'euros. Le gouvernement s'engage à le compenser intégralement pour 2010 par transfert du produit de plusieurs taxes nationales. Mais outre qu'elles n'ont aucune garanti au-delà de 2010, les collectivités locales perdent dans la réforme une part d'autonomie financière. Les associations d'élus socialistes et communistes ont dénoncé une attaque sans précédent.

L'Assemblée nationale vient de voter la réforme mais le projet qui doit arriver au Sénat, est sérieusement menacé par la fronde de vingt-quatre sénateurs UMP. Affaire à suivre...

LE JACKPOT C'EST TENTANT MAIS PROTÉGER SON ARGENT A QUAND MÊME PLUS D'AVENIR.



ASSURANCE VIE EN EUROS

- À la MAIF, le contrat d'assurance vie en euros Nouveau Cap* est une épargne sécurisée investie principalement en obligations. Son taux net servi a été de 4,20% en 2008 (avant prélèvements sociaux). Les frais sur versements sont dégressifs de 2,80 à 0% en fonction des montants. Les frais annuels de gestion sont de 0,4%. Le versement minimum est de 30 € pour une accessibilité au plus grand nombre.

C'est sans doute pour cela que, pour la 6^e année consécutive, la MAIF a obtenu le premier prix de la Relation Client dans le secteur assurance.**

* Nouveau Cap, contrat collectif d'assurance vie en euros, a été souscrit par l'ADEIR auprès de Pamasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF, régie par le Code des assurances.



ASSUREUR MILITANT

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° AZUR 0 810 500 810 (prix d'un appel local).

** Etude BearingPoint TNS Sofres réalisée en avril 2009 auprès d'un échantillon de 4000 personnes représentatives de la population française.

> SALAIRES

Pas très intéressement

Le gouvernement prévoit d'instaurer une prime « d'intéressement collectif » dans la Fonction publique. Un projet porteur d'inégalités.



© TRÉVIER/S/NAJA

Le ministère de la Fonction publique a remis aux organisations syndicales un document de travail intitulé « Négociation sur la mise en place de dispositifs d'intéressement collectif dans la fonction publique ». Le document présente l'intéressement collectif comme ayant « vocation à rénover les pratiques de gestion, à renforcer la motivation des personnels, à améliorer la qualité du service public et à approfondir le dialogue social. »

Concrètement, tout agent serait susceptible de bénéficier de la prime, sous réserve d'une ancienneté de 6 mois dans le service,

et d'un « investissement dans le résultat collectif » (absence de sanction disciplinaire ou d'évaluation explicitement défavorable). Le document est plus flou sur les critères et les objectifs à atteindre pour en bénéficier : amélioration de la qualité du service rendu, maîtrise des coûts et efficacité du service, amélioration des conditions de travail, critères environnementaux...

Le montant de la prime serait forfaitaire, et versé en une seule fois. Bien entendu, seule une partie des services pourra bénéficier de l'intéressement ! Lors de l'audience avec le directeur de cabinet en charge de la fonction publique, la FSU a exprimé

son désaccord de fond sur le dispositif : même « collectif », il prévoit des exclusions et met en concurrence les services, au détriment de l'intérêt général, de l'égalité de traitement des usagers. Et que dire de son application dans le système scolaire, à l'aune de la suppression de la carte scolaire ?

Un accord cadre est proposé à toutes les organisations syndicales représentatives. L'intention du gouvernement est de le mettre en œuvre dès 2011 par décret dans la FPE, par la loi dans les FPT et FPH.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Santé et sécurité au travail

Les négociations sont désormais terminées. Dans un contexte où la reconnaissance de la responsabilité de l'employeur en terme de risques psychosociaux et de Troubles Musculo-squelettiques est un enjeu majeur, où partout l'organisation du travail est mise en cause, le document soumis à la signature des organisations syndicales se veut un engagement des employeurs publics en faveur de la santé et la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels dans les trois Fonctions Publiques. En particulier, la transformation des CHS en CHSCT, devrait permettre aux organisations syndicales de mettre en évidence le rapport entre santé et conditions de travail. L'ensemble des personnels devra s'en saisir pour prendre la parole sur ces questions, au plus près de l'activité professionnelle.

Logement de fonction : réforme en cours

La première phase de la réforme des logements de fonction pour les personnels logés par l'État a débuté, avec la présentation par le ministère des principes retenus. Le premier objectif est de vérifier que les nécessités absolues de service (NAS) existantes sont encore indispensables.

Le deuxième vise à supprimer progressivement les « Utilités de Service » (US) qui ne sont pas liées à l'exercice des fonctions et d'éteindre cette catégorie.

Le troisième axe de la réforme consiste à remettre en cause

les occupations n'ayant pas de base légale.

Si pour la FSU il n'y a pas d'opposition à clarifier les règles, éviter les abus ; elle a souligné le risque de transpositions que pourraient opérer les collectivités territoriales.

Elle a rappelé les astreintes lourdes pour les personnels logés, et exprimé son désaccord pour prendre le prix du marché locatif comme base pour évaluer le montant de la redevance.

Plus d'information sur le site FSU www.fsu.fr/spip.php?rubrique168

> COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Sarkozy défend sa réforme

Le 20 octobre dernier, Nicolas Sarkozy présentait les grandes lignes du projet de loi de réforme des collectivités territoriales (CT). Objet de vives polémiques y compris dans les rangs de la majorité, il devrait être débattu à l'assemblée nationale à la mi-décembre.

Après avoir fait l'éloge de la décentralisation, le président de la République a annoncé les principales mesures. « *Le premier pilier de la réforme sera la création du conseiller territorial* » un seul élu siègera au département et à la région. Cette mesure aboutirait à réduire de 6 000 à 3 000 le nombre d'élus locaux¹.

Deuxième pilier, les compétences entre les différents niveaux de décision. « *Quand tout le monde s'occupe de tout, soit personne ne s'occupe de rien, soit on gaspille* ». La nouvelle loi définira les compétences de chaque collectivité, qui devra s'y tenir. La clause de compétence générale, maintenue pour l'État et les communes sera supprimée pour les régions et les départements. Le projet de loi discuté au Parlement à la mi-décembre, fixera les principes d'organisation des compétences. Une seconde loi, dans un an définira les compétences précises de chaque niveau. La carte de l'intercommunalité sera achevée et rationalisée, les pays seront supprimés. La fusion des communes qui le souhaitent sera encouragée.

Nicolas Sarkozy a réaffirmé la nécessité de supprimer la taxe professionnelle et de moderniser la fiscalité locale sans faire de propositions précises sur le long terme sur les recettes de CT. Dénonçant leurs dépenses qu'il juge excessives, il a rappelé que les Collectivités devaient contribuer à l'effort de réduction des dépenses publiques.

Dernier pilier de la réforme le développement d'un réseau de métropoles pour relever le défi de la mondialisation. Les métropoles intégrées², d'un seul tenant pourront exercer une partie des compétences du département et de la région – notamment sur les collèges et les lycées, l'action sociale, le développement économique – avec une fiscalité locale et des dotations unifiées à l'échelle de la métropole. Les métropoles multipolaires permettraient, quant à elles, à des villes de mutualiser des moyens et des compétences. Dans les deux cas, l'État transférerait aux métropoles qui le souhaiteraient l'aménagement et la gestion de certains grands équipements.

Les principales critiques après l'allocation portent sur la volonté recentralisatrice de Nicolas Sarkozy, le procès en mauvaise gestion fait aux élus locaux et les erreurs d'analyse. « *Se fonder sur le couple département-région alors qu'en réalité, les blocs qui fonctionnent sont le bloc communes-intercommunalités-départements pour la proximité et le bloc région-État-Europe pour les stratégies de développement est une grave erreur* » pour l'Association des Départements de France.

Le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir à la proposition du PS de soumettre le projet de réforme à un référendum, estimant que c'était désormais au Parlement de jouer son rôle.

CLAUDIE MARTENS

Clause de compétence générale: un débat de fond

Le projet de réforme envisage la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements. Cette clause, permet aux CT d'abonder les crédits de missions qui relèvent de l'État mais qui seraient mal assurées, ou de financer des besoins nouveaux. Considérant qu'elle permet aussi à l'État de se défaire chaque jour davantage des responsabilités qui sont les siennes, la FSU à son dernier congrès contestait le développement de l'activité des collectivités territoriales en dehors de leurs compétences institutionnelles(...) porteuse d'inégalités importantes. Cette « activité hors compétence » peut ainsi conduire à décentraliser, de fait, des missions qui restent institutionnellement à la charge de l'État.

1. Ils seraient élus au scrutin uninominal à deux tours avec une partie des sièges à la proportionnelle a, en fonction des résultats obtenus dans le cadre du scrutin uninominal.
2. Ce statut sera ouvert aux aires urbaines de plus de 450 000 habitants (8 métropoles potentielles).

Les collectivités locales trop dépensières ?

Nicolas Sarkozy a vivement attaqué la gestion des collectivités locales considérant qu'elles devaient davantage contribuer à la réduction de la dépense publique et des déficits. Rappelons qu'elles réalisent 73 % de l'investissement public et contribuent à hauteur de 10 % de la dette ; Si l'on prend l'exemple des départements, les budgets ont connu une augmentation sensible entre 2004 et 2008. mais avec deux gros transferts¹. La crise a aujourd'hui des répercussions importantes sur les finances départementales. Les recettes sont plus vulnérables (droits de mutation en forte baisse, et les dépenses sociales à leur charge en hausse).

1. Celui des TOS des collèges, celui des routes nationales.

> SERVICE PUBLIC POSTAL

Écrire au Président

Après le succès de la « votation citoyenne », la mobilisation se poursuit avec une campagne de carte postale au Président de la République et des manifestations le 28 novembre.



DR Avec 2,324 millions de votants, la votation citoyenne du 3 octobre a marqué l'attachement des Français au service public de la poste. Pour toute réponse le gouvernement a mis le projet de loi postale à l'ordre du jour du sénat entre le 2 et le 6 novembre. Le

Monsieur le Président,

Je vous demande :

- le respect du résultat de la votation du 3 octobre 2009
- le retrait du projet de changement de statut de La Poste
- l'ouverture d'un débat public sur l'avenir du service public postal
- un référendum sur l'avenir de La Poste

Prénoms : _____

Nom : _____

Signature : _____

M. le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

RECEVU POUR L'AVENIR DE LA POSTE
3 oct 2009
2,3 Millions

3 novembre la séance a débuté par le dépôt de la motion référendaire ten-

dant à soumettre le texte de loi postale au référendum, rejetée par la

droite et le centre avec une majorité d'une trentaine de voix. Le ministre de l'industrie, Christian Estrosi a provoqué l'indignation en prétendant garantir le caractère « imprivatizable » de La Poste et qualifiant les amendements visant à pérenniser et sécuriser le service public « d'inutiles ». Le texte devrait être présenté à l'Assemblée nationale à la mi-décembre. D'ici là, la mobilisation se poursuit. Le 2 novembre c'est devant le Sénat que les défenseurs de la Poste ont organisé animations, projections et prises de parole et en ont profité pour rencontrer les sénateurs.

Le comité national appelle à signer et faire signer massivement les cinq millions de carte pétition qu'il a édité, également disponible sur le site de la FSU en version imprimable. Une carte électronique est également signable sur le site du comité. Le 28 novembre le comité national appelle à participer massivement aux manifestations organisées par les comités locaux dans les villes, régions et départements.

MARIANNE BABY

Ordre, contre ordre... désordre chez les infirmières !

Instauré par la loi Hôpital Santé Territoire, sans que les décrets d'application n'aient jamais été publiés, la mise en place du Conseil national de l'ordre des infirmiers (CNOI) déclenche de fortes réactions. C'est l'appel à cotisation qui a déclenché en septembre, la colère des infirmières. Avant même de présenter un budget de fonctionnement, le Conseil a fixé le montant de la cotisation à 75 euros, contre 30 prévus initialement. Le total représente, pour une population d'environ 500 000 infirmier-Es, près de 38 millions d'euros. Une intersyndicale large (CFTC, CFDT, FO, Snics-FSU, Sud Santé, UNSA et CGT) appelle au boycott de la cotisation et de l'inscription. Seulement 13 % des infirmières avaient participé aux élections de l'Ordre infirmier. Pour certains partisans de la création de l'Ordre, les renseignements demandés dans le dossier d'inscription constituent une véritable intrusion dans la

vie privée des infirmier-Es, comme le fait de devoir fournir un extrait de casier judiciaire, et sans compter que les fichiers seront gérés par un organisme privé. Forte de la mobilisation, l'intersyndicale a appelé à amplifier toutes les initiatives de refus d'une structure ordinaire infirmière. Le 20 octobre, une journée nationale d'action a rassemblé plusieurs milliers d'infirmières. À ce jour, très peu de dossiers ont été retournés au CNOI. L'intersyndicale invite les professionnels à poursuivre le boycott des inscriptions et à ne pas payer la cotisation. Elle réaffirme que les personnels ont besoin : de moyens supplémentaires pour remplir leurs missions dans leur quotidien professionnel, d'effectifs supplémentaires pour améliorer les conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients, de revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification et leurs responsabilités.

Doléances unitaires pour l'école de la réussite de tous

Le collectif « un pays, une école, un avenir », composé de 25 organisations représentant les fédérations syndicales de l'éducation nationale, les usagers (parents d'élèves, lycéens et étudiants), les mouvements pédagogiques et les associations proches de l'école publique, a décidé d'interpeller le Ministre Luc Châtel en engageant une campagne publique de signatures de cartes de doléance pour exiger « l'arrêt du démantèlement du service public d'éducation » et le renoncement aux « 16 000 suppressions postes prévues au budget 2010 ». Les « doléances » seront rendues publiques par des initiatives dans les départements le 18 novembre puis à Paris le 19 novembre.



> GRÈVE

Le 24 novembre : pour l'éducation !

Pour l'école et pour nos métiers, tous ensemble du primaire à l'Université mardi 24 novembre pour réussir la grève et imposer une autre politique éducative !



© CADIEUNAU

Au moment où sera débattu un projet de budget catastrophique au Parlement, il faut se mobiliser ensemble pour un système éducatif qui assure la réussite de tous les jeunes. C'est le sens de l'appel à une grève dans l'éducation le 24 novembre. Cela signifie s'opposer aux suppressions de postes et à la précarité, agir pour l'augmentation des recrutements aux concours, pour une autre réforme de la formation des enseignants, pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels et pour la défense des statuts.

Le projet de budget 2010 reste marqué par le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, avec 16 000 suppressions d'emplois dans l'éducation. Elles s'ajouteront aux 13 500 suppressions de 2009, aux 11 200 de 2008... Depuis 2003, 45 000 postes ont été supprimés dans les collèges et les lycées.

Lorsqu'on détaille, 18 202 suppressions concernent des postes de stagiaires en

IUFM, conséquence de la réforme du gouvernement sur la formation des maîtres, (9 182 dans le premier degré, 7 144 dans le second). 600 seront des suppressions de postes administratifs. Les créations de postes sont très loin de contrebalancer ces suppressions : 2 658 créations dans le premier degré, dues à l'évolution démographique et à la compensation des stages filés assurés par les actuels stagiaires

PE2 ; et 144 créations de postes dans le second degré en zones difficiles.

Les conséquences sont lourdes pour les personnels et pour les élèves, les conditions de travail et d'étude gravement détériorées : baisse de la scolarisation des 2 ans, classes surchargées, offre éducative en baisse, multiplication des heures supplémentaires et des compléments de service, alourdissement de la charge de travail, remplacements non assurés, recours accru aux emplois précaires...

Dans le même temps, avec le Collectif « Notre École, Notre avenir », la FSU invite à signer la carte doléance, dans le cadre d'une vaste campagne publique en faveur de l'Éducation. Agir dans l'unité chaque fois que c'est possible, rassembler personnels et usagers : c'est à tout cela que la FSU appelle ! Première étape incontournable : soyons nombreux en grève le 24 novembre pour exiger une autre politique éducative !

MARIANNE BABY

Pas de bébés à la consigne

Le collectif rassemblant associations, parents et syndicats poursuit la mobilisation contre la dégradation des modes d'accueil de la petite enfance, la déscolarisation des 2/3 ans et la création des jardins d'éveil. Il demande de véritables discussions avec les ministres concernés sur la formation des métiers de la petite enfance, une définition de taux d'encadrements adaptés, une politique permettant à tous l'accès des structures sans barrière financière. Mardi 17 novembre à Paris une journée d'action s'organise avec demande d'entrevue aux ministres concernés et conférence/débat à 19h30 salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan (métro Sentier), avec Christine Passérieux, Marie-Laure Cadart et H. Périer.

› ADMINISTRATION DE L'EN

Quand la RGPP s'emmêle



© TRÉVIERSINAJA

RGPP (Révision générale des politiques publiques), un sigle synonyme de suppressions de postes mais aussi de modifications profondes des conditions de travail et des missions des personnels. Dans l'Éducation Nationale, au-delà des personnels administratifs, son impact s'étend aussi aux familles et aux autres personnels (gestion des carrières, pensions...). On voit ainsi des « mutualisations » aberrantes : la gestion des bourses est désormais souvent confiée à l'une des Inspections d'Académie pour le compte de tous les autres départements. Résultat : une détérioration du suivi individuel, des retards et des erreurs dans les paiements, une

pression accrue sur les personnels. Certaines académies annoncent même leur intention de transférer la gestion des bourses nationales vers les lycées, naturellement sans les doter des moyens correspondants!

Autre exemple : le service des pensions de l'Éducation, situé à La Baule mais relevant de l'administration centrale, devrait disparaître en 2011 et ses

locaux être vendus en 2013. Là aussi, dégradation du service rendu : qui va renseigner les personnels alors que les calculs de retraite sont de plus en plus complexes? Sans doute pas les services du rectorat dans un contexte de suppressions massives d'emplois dans les services. Les retraites de tous les fonctionnaires seraient gérées à Bercy et une plate-forme téléphonique « renseignerait » l'utilisateur. Les personnels de La Baule, confrontés à un problème lourd de réaffectation, seront-ils les premiers « bénéficiaires » de la position de « réorientation » professionnelle introduite par la loi mobilité?

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Ghettoïisation renforcée

L'assouplissement de la carte scolaire a accentué les phénomènes de ghettoïisation et d'évitements de certains établissements. C'est l'une des conclusions d'une enquête de la Cour des comptes sur l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'Éducation nationale dans les quartiers sensibles. La réforme de la sectorisation, lancée à la rentrée 2007 par Xavier Darcos, a entraîné une perte d'effectifs - « jusqu'à 10 % » - et une concentration des élèves en difficulté dans nombre d'établissements, notamment ceux relevant de l'éducation prioritaire. Sur les 224 collèges ambition réussite, 186 ont perdu des élèves.



© TRÉVIERSINAJA



© CADIEUJINAJA

Étudiants : toujours plus pauvres

L'enquête de l'UNEF sur le pouvoir d'achat des étudiants et les conditions de la rentrée montre une situation sociale qui se détériore, avec un pouvoir d'achat en forte baisse. Pour le syndicat étudiant, un étudiant sur deux est amené à se salarier, 100 000 sont sous le seuil de pauvreté. Le coût mensuel de la vie étudiante, aides déduites, a augmenté de 3,2 % en moyenne pour l'ensemble des étudiants. Les dépenses de logement (loyer à Paris : + 8,3 % ; loyer en province : + 3,3 %) sont particulièrement en cause mais aussi l'augmentation des frais d'inscription et celle du ticket de restaurant universitaire. La rentrée est toujours une période critique avec le cumul des frais d'inscription, des frais d'installation, des cartes de transport, des achats de livres... Quant à la santé, faute de moyens, elle reste le parent pauvre : selon la LMDE, 15 % des étudiants renoncent à un soin optique ou dentaire et si 87 % d'entre eux voient un généraliste au moins une fois dans l'année, ils consultent moins les spécialistes.

À peine une étudiante sur deux s'est rendue chez un gynécologue. Et 23 % n'ont pas de complémentaire.

Aussi, l'annonce de Nicolas Sarkozy de la création du 10^e mois de bourse, répondant enfin à une exigence de l'UNEF, est un succès qui concerne 500 000 étudiants et correspond à une hausse de 11 % du montant annuel de la bourse. Il s'agit maintenant que celle-ci soit versée rapidement. La revalorisation du montant des aides au logement est également revendiquée, pour faire face à des loyers exorbitants. La création d'une allocation d'autonomie, une revendication de l'UNEF que soutient la FSU, permettrait à l'ensemble des étudiants de vivre dignement en poursuivant leurs études dans de bonnes conditions.

Trop de flous



© MIRANAJA

Les mobilisations de l'année dernière ont contraint le président de la République à répondre à des demandes fortes du SNES et du SNEP comme la reconnaissance de l'importance de la voie technologique, la nécessité de prendre en compte la diversité des publics scolarisés au lycée général et technologique, et le rééquilibrage de séries générales avec une rénovation de la série L. Mais les mesures annoncées ne répondent pas à l'exigence d'amélioration des conditions de travail et d'étude.

Deux heures d'accompagnement seraient inscrites dans l'emploi du temps des élèves et des enseignants, mais pour le SNES et le SNEP, l'intégration de ces heures dans l'horaire actuel de cours des élèves, au détriment des dispositifs d'Aide Individualisée ou des horaires disciplinaires, serait inacceptable. Il faut de meilleures conditions matérielles et pédagogiques pour permettre aux élèves de réaliser leur travail personnel, en complément des heures de

cours, pour au final y consacrer moins de temps.

Les propositions soumises au débat pour la classe de seconde restent floues, notamment le nombre d'heures « des enseignements d'exploration » qui remplaceraient les actuels enseignements de détermination. De même, le devenir de certains d'entre eux (EPS, langues anciennes, enseignements artistiques...) et des actuelles options facultatives est incertain.

Le ministère cherche à mettre en œuvre une spécialisation plus progressive afin de faciliter les changements de séries en fin de première ce qui peut être intéressant, à condition que cela ne débouche pas sur la mise en place, en classe de première, d'un tronc commun à toutes les séries générales au détriment de la diversification des pratiques pédagogiques et des contenus.

Pour les syndicats de la FSU, toute tentative de confier aux établissements la gestion d'une partie de la dotation horaire qui serait globalisée rencontrera leur opposition, car elle renforcerait encore l'autonomie des établissements et leur mise en concurrence

La grève du 24 novembre dans l'éducation sera un moment fort pour porter les exigences pour une véritable réforme du lycée axée sur la démocratisation et la réussite de tous les jeunes.

ELIZABETH LABAYE

Élèves décrocheurs

La nouvelle loi sur l'orientation et la formation professionnelle prévoit d'étendre au public en formation initiale des mesures prises pour les salariés et les demandeurs d'emploi. Des organismes privés ou associatifs pourraient ainsi s'occuper du décrochage, du suivi et de l'orientation d'élèves en difficulté. Des dérives anticipées par les expérimentations lancées par M. Hirsch dans les établissements scolaires et la mise en place de Services d'Insertion Professionnelle dans les universités par la loi LRU. L'éducation nationale serait dessaisie d'une partie de ses missions tandis qu'une nouvelle voie de relégation serait instaurée avec un « SAS vers l'apprentissage » dès 15 ans, remettant de fait en cause l'âge de la scolarité obligatoire.

Écoles : contestations des mesures Darcos

Les mesures Darcos de la réforme de l'école primaire n'en finissent pas de susciter les critiques. Un an après leur mise en œuvre, les premiers bilans sont rendus publics. Récemment une note de synthèse de l'Inspection générale pointait les perturbations de rythme, l'alourdissement des conditions de travail et les interrogations sur l'efficacité même du dispositif de l'aide personnalisée. C'est au tour des nouvelles évaluations nationales d'être mises sur la sellette par deux députés UMP. Comme les enseignants l'an dernier, mais aussi les parents d'élèves, nombre chercheurs et autres acteurs de l'école, leur rapport fait des constats sévères : confusion sur la finalité des évaluations (diagnostiques ou bilan ?), calendrier inadapté de passation des évaluations CM2, manque de concertation avec les enseignants, absence d'accompagnement des équipes... Le ministère n'a pas l'intention, semble-t-il, de revenir sur le protocole fixé. Tout au plus propose-t-il quelques petits aménagements concernant le codage (qui prendra en compte la « non-réponse ») et le niveau de certains exercices. Il a cependant dû (enfin !) reconnaître le trouble et les nombreuses difficultés que soulèvent des dispositifs imposés dans la précipitation. Sans envisager de remise à plat complète et en profondeur de l'aide personnalisée, le ministère a accepté le principe d'un groupe de travail. Lors d'une première rencontre, tout en estimant que c'est un dispositif apprécié, le ministère s'est engagé à mener une réflexion approfondie associant Inspection générale, chercheurs et représentants des personnels. Le SNUipp, qui avait demandé la tenue de ce groupe de travail, y portera toutes ses exigences en matière d'aide aux élèves en difficulté et de conditions de travail des enseignants et des élèves.



L'Institut de Recherches Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles (IRHESC a été créé en 1994, à l'initiative de la FSU.

Totalement autonome dans son activité de recherche, il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment de savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales, en croisant des regards d'horizons divers, dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique valide, chaque année, ses productions.

Les recherches et débats sont publiés sous forme de livre

Les plus récents sont :

- Payer les Profs au mérite?
- Petite Histoire des collèges et des lycées
- Actes du colloque « Naissance de la FSU »
- Une biographie de Georges Snyders
- Carte scolaire, Marché scolaire

L'institut publie également une revue trimestrielle : « Nouveaux Regards »

Pour en savoir plus, consulter nos sites Internet :

- www.institut.fsu.fr
- www.mutations-institut-fsu.org
- www.institut.fsu.fr/blogchantier



Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 87 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

SIRET : 429 699 804 000 10 – CODE APE 732 Z

Retraites : Quand et comment ?



© MUCCHIELLI/NAJA

Alors que les réformes se traduisent par la baisse des pensions et l'appauvrissement des retraités, le Président de la République a pris date pour de nouvelles régressions.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Nicolas Sarkozy a annoncé que 2010 serait l'année de remise à plat de la question des retraites. Après avoir imposé un allongement de la durée de cotisation à 40 puis 41 annuités, le gouvernement Fillon poursuit dans son objectif de démantèlement des retraites par répartition. Le gouvernement et le MEDEF ont pour objectif de reculer l'âge de départ à la retraite, certains évoquant même les 67 ans de l'Allemagne ! On connaît le faible taux d'emploi des seniors, (40 % seulement des salariés sont encore en activité à 59 ans, un grand nombre d'entre eux n'est pas en capacité de poursuivre leur activité), une telle décision aurait donc pour effet d'augmenter encore le poids de la décote, dégradant davantage le niveau de la pension. D'ores et déjà, les régressions successives mises en œuvre par Balladur et Fillon montrent leur nocivité : les pensions perçues sont en

baisse. Les femmes sont particulièrement touchées, y compris par les modifications intervenues dans l'attribution des bonifications familiales dans la Fonction Publique, et le risque de voir leur voir attribuer une seule année de MDA (Majoration de durée Assurance) dans le régime général. Alors que le niveau de vie des actifs et retraités s'étaient rapprochés, le décrochage des pensions par rapport aux salaires va s'accroître. Le gouvernement fait diversion en demandant au COR un rapport sur de nouvelles modalités techniques pour les régimes de retraites. Il s'agit pour lui de contourner le débat sur l'augmentation des cotisations, qui a la préférence des Français et qui est tout à fait réaliste. Il s'agit de mettre un terme à la baisse de la part salariale dans la valeur ajoutée, et à accompagner l'évolution démographique par un relèvement progressif des cotisations sociales. Le besoin de financement supplémentaire des retraites, par rapport à la loi Fillon de 2003, a été estimé par le rapport du COR de novembre 2007 à 1 point de PIB en 2020 et à 1,7 point en 2050. Qui peut croire que cet accroissement ne serait pas soutenable, que l'économie de la France ne pourrait y parvenir? On peut rappeler qu'un point de PIB correspond aujourd'hui à 10 % des dividendes versés aux actionnaires des sociétés non financières! C'est évidemment un choix de société qu'il s'agit de décider, au moment ou la proportion des retraités dans la population s'accroît. Cela suppose que ces questions soient bien sûr la table, et que le nouveau rendez-vous de 2010 soit bien celui de la mobilisation de l'ensemble des forces syndicales, des salariés et des retraités. Pour que les jeunes puissent faire confiance au régime par répartition, pour empêcher la poursuite infernale des régressions et réenclencher le mécanisme des solidarités.



© MUCCHIELINAI

Retraite: une dégradation continue



Le système de retraite par répartition invite toutes les générations à se mobiliser.

Depuis la réforme des régimes de retraite initiée par le gouvernement Balladur en 1993, le taux des pensions diminue et la durée de cotisation augmente.

Depuis les mesures Balladur en 1993, les réformes des régimes de retraites se succèdent. En 1993, la durée de cotisation des salariés du privé a été allongée de 37,5 à 40 ans; une décote de 10 % instaurée par année manquante, ramenée à 5 % en 2003; les pensions désormais calculées sur la base des 25 meilleures années – au lieu des 10 meilleures – et indexées sur les prix et non plus sur les salaires, entérinant la coupure entre l'évolution du niveau de vie des retraités et celle de la richesse collective. En 2003, le gouvernement s'en prend à la fonction Publique « au nom de l'équité », ce sera le tour des régimes spéciaux en 2008. Le gouvernement actuel a décidé d'augmenter encore la durée de cotisation à 41 ans et même d'engager un processus d'allongement permanent de celle-ci en y affectant les deux tiers de la croissance de l'espérance de vie à 60 ans. Le choix fait est d'équilibrer le système des retraites par l'allongement progressif de la durée de cotisation requise pour avoir droit à une retraite à taux plein.

Cette fausse alternative « Soit on augmente la durée de cotisation, soit on baisse le niveau des pensions. » s'est traduite par à la fois l'allongement et la baisse des pensions. Pour les salariés du secteur privé, ces mesures ont entraîné une baisse du pouvoir d'achat de la retraite du régime général de 0,3 % par an et de 0,6 % pour la retraite complémentaire, celui de la retraite des fonctionnaires baissant de 0,5 % par an. Ces baisses devraient se poursuivre dans le futur et le décrochage par rapport aux salaires s'accroît. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le taux de remplacement moyen - le niveau de la retraite par rapport au salaire - est aujourd'hui de 72 %, il devrait passer à 65 % en 2020 et à 59 % en 2050.

Ces mesures ont aggravé les inégalités pour toutes les personnes aux carrières heurtées. Les femmes, qui ont déjà des pensions en moyennes inférieures de 40 % par rapport à celles des hommes, sont particulièrement touchées par l'allongement de

radation

37,5 ans de réforme

L'histoire des réformes des régimes de retraite remonte à 1972, il y a 37,5 ans ! Depuis les choses s'accélèrent.

la durée de cotisation et par les effets très pénalisants de la décote. En effet, à ce jour, seulement 39 % des femmes retraitées ont pu valider 37,5 ans, contre 85 % des hommes. Dans la fonction publique, l'âge moyen de départ augmente, (2 mois en 2008) et davantage pour les femmes. Le pourcentage de femmes bénéficiant de bonifications est en diminution et le nombre de trimestres pris en compte a diminué. Dans l'éducation, le taux de pension des femmes est inférieur de 3,9 points à celui des hommes, elles sont un peu plus touchées par la décote. 33,9 % des hommes bénéficient d'une surcote contre 24 % des femmes et pour un nombre de trimestres plus important. La réforme de l'IRCANTEC à laquelle la FSU s'est opposée, conjuguait la baisse des pensions à une augmentation des cotisations, plus forte pour les salariés que pour leurs employeurs. À terme, la baisse de la pension complémentaire atteindrait 30 % ; les pensions des affiliés à l'IRCANTEC sur l'ensemble de leur carrière variaient de 64 % du dernier salaire à 56 % !

Les jeunes rentrent de plus en plus tard sur le marché du travail. Toute nouvelle augmentation de la durée de cotisation se traduira donc par une nouvelle baisse du niveau des pensions. Les mesures prises de 1993 à 2003 montrent déjà pleinement leurs effets : elles n'ont pas conduit à l'allongement de la durée effective du travail, puisque l'âge moyen de cessation d'activité en France reste situé à 58 ans aujourd'hui ce qui n'empêche pas le patronat de réclamer le recul de l'âge de la retraite. Le contrat intergénérationnel serait alors rompu, car si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Dans une période de chômage de masse, décaler l'âge de départ à la retraite revient à aggraver le chômage des jeunes pour ne pas payer les retraites de leurs aînés.

Ce sont les ordonnances de la sécurité sociale en 1945 qui ont généralisé les systèmes de retraite à l'ensemble de la population française, basé sur le principe de répartition et de solidarité inter-générationnelle puisque ce sont les actifs qui financent les pensions des retraités.

Si en 1947, la durée de cotisation pour une retraite à taux plein était fixée à 30 ans, le montant des pensions d'alors était très faible. En 1972 la durée de cotisation passe à 37,5 ans, pour un taux plein à 50 %. Dans le même temps, la retraite complémentaire devient obligatoire pour tous les salariés du privé.

En 1982 l'âge légal de départ passe de 65 à 60 ans. Moins de 10 ans plus tard, le Livre Blanc commandé par Michel Rocard, inspirera la réforme Balladur en 1993 : allongement de la durée de cotisation, calcul de la pension sur les 25

meilleures années, indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires.

La mobilisation de 1995 mettra en échec le projet Juppé d'étendre à la fonction publique ces mesures, qui seront cependant reprises en partie dans la réforme Fillon en 2003. Malgré la très forte mobilisation (2 millions de manifestants le 13 mai), la réforme passe. La CGC et la CFDT acceptent un relevé de décision le 15 mai, ce qui précipite la fin du mouvement.

Outre l'alignement sur le régime général de la durée de cotisation pour les fonctionnaires, un relèvement des retraites les plus basses, mais aussi la poursuite de l'allongement progressif de la durée de cotisation pour tous les salariés, la loi Fillon fixait un rendez-vous pour... 2012.

Devenu premier ministre, le même François Fillon en aura avancé la date, pour la « mi-2010 ».



© CADIEU/ANSA

2010 : année du big-bang

En juin 2009, le président de la République a prononcé devant le Parlement réuni en congrès un discours dans lequel il fait de l'année 2010 un « rendez-vous capital » sur les retraites. Les sujets examinés concerneront notamment l'âge de départ à la retraite, la durée de cotisation et la pénibilité. Le message est clair : « faute d'un accord, le gouvernement prendra ses responsabilités ».



Face aux déficits, et aux inégalités entre régimes, des voix aussi diverses que celles de Jacques Bichot, proche de l'Institut Montaigne, ou Thomas Picketty, se font entendre pour demander une réforme systémique de nos régimes de retraites, que certains n'hésitent pas à appeler une réforme « big-bang ».

Le Conseil d'Orientation des retraites (COR) planche sur une telle hypothèse. La demande parlementaire adressée au COR vise à étudier les modalités techniques du passage d'un régime en annuités de nos actuels régimes de base, en un régime par points ou en comptes notionnels.

Ce qui est en jeu, c'est la substitution à un système à prestation définie (à un âge donné, je peux calculer le montant de ma pension en fonction d'une formule qui exprime un pourcentage de mon salaire de référence), d'un système à cotisation définie, où le taux de cotisation étant fixé une fois pour toutes, la pension est servie sous la forme d'une rente calculée à partir des cotisations, selon une règle conjoncturelle. La notion de neutralité actuarielle, centrale dans tous ces systèmes, permettant d'assurer une forme de pilotage automatique du financement.

Ce que montrent dès à présent les

travaux du COR, c'est que techniquement tout est possible. Mais précisément, on ne peut pas réduire ce choix à une question purement technique. Certes notre système actuel présente un certain nombre de défauts, et notamment un manque de lisibilité pour les assurés, que n'ont en rien arrangé les réformes de 1993 et 2003. Mais les réformes proposées qui tirent argument de l'actuelle complexité des règles oublient que notre système conjugue plusieurs objectifs :

- Comme tout système à prestation définie son premier objectif est clair : assurer un certain taux de remplacement à un âge donné ;
- La retraite est un élément du contrat salarial, qui tente de faire des pensions un salaire socialisé ou, comme dans la fonction publique, un traitement continué ;
- C'est aussi un élément du contrat social : la retraite est un dispositif social qui résulte d'un choix de société et non d'un choix individuel. Ce qui justifie que des éléments non contributifs, comme les majorations de durée d'assurance accordées aux mères, visent à corriger les inégalités qui sont le reflet des carrières passées. Rendre le système plus strictement contributif modifierait profondément notre conception d'une retraite sociale

et solidaire. Faire reposer l'équilibre financier sur un choix qui permet aux uns de prolonger leur activité, alors que tout le monde sait que ce choix est illusoire pour un grand nombre interroge notre modèle de justice sociale. Peut-on croire que le principe de solidarité intergénérationnelle, qui est le fondement d'une retraite par répartition, s'en trouvera renforcé s'il repose exclusivement sur des choix

individuels ? Enfin comment croire qu'une réforme systémique qui intégrerait un scénario de retour à l'équilibre (ce que se gardent bien de faire les promoteurs de ces réformes), serait totalement neutre pour les assurés et ne se traduirait pas in fine par une baisse du niveau des pensions ? Il est clair que derrière l'apparente technicité des débats se cachent des questions qui engagent l'avenir de nos sociétés. Il est difficile de savoir dès à présent ce que le gouvernement s'apprête à présenter dans le cadre de ce rendez-vous 2010 sur les retraites. Envisage-t-il une réforme « big bang » ou un cocktail de mesures visant à repousser l'âge de départ ? Les avantages familiaux ou conjugaux pourraient être de nouveau sur la sellette (majoration de 10 % pour parents de 3 enfants et plus, départ anticipé pour parents de 3 enfants dans la Fonction publique, débat sur les modalités de la pension de réversion...). Les dernières déclarations du ministre Xavier Darcos traduisent une certaine hésitation. On voit mal néanmoins comment, en si peu de temps, toutes les questions pourraient être réellement mises sur la table. Aujourd'hui l'urgence est d'ouvrir un débat démocratique et transparent... pour l'avenir.

Antoine Math : « maintenir le niveau de vie »

Le COR réfléchit au passage d'un régime en annuités, à un régime de comptes notionnels ou par points et le modèle suédois est évoqué comme référence. De quoi parle-t-on au juste ?

Dans un système par point, comme c'est le cas avec les régimes de retraite complémentaire (ARCCO et AGIRC pour les salariés du secteur privé, IRCANTEC pour les non titulaires dans la fonction publique), le salarié reçoit chaque année un certain nombre de points en fonction de ses cotisations et, lorsqu'il part en retraite, les points accumulés chaque année sont transformés en une pension. Deux paramètres sont cruciaux, le coût d'achat des points et la valeur du point au moment de partir en retraite : depuis la moitié des années 1990, l'évolution de ces deux paramètres ont été telles que le «taux de rendement» a baissé de l'ordre de 30 % pour les salariés du secteur privé. Le système suédois vise, quant à lui, à trouver un moyen d'équilibrer le financement des retraites par répartition sans toucher aux taux de cotisations, donc en trouvant un système agissant par un recul de l'âge de départ à la retraite et par une diminution des pensions. Ce système vise à supprimer tout âge standard de départ à la retraite en laissant aux individus le choix d'arbitrer entre un départ plus tardif ou une pension fortement diminuée. Les simulations montrent que, compte tenu du gel du taux de cotisation d'une part, de l'allongement de l'espérance de vie d'autre part, ce système va conduire à une baisse conséquente des taux de remplacement.

Modifier les paramètres de calcul des retraites ou changer le système, au fond l'objectif n'est-il pas le même ?

Oui. Face aux évolutions démographiques, l'équilibre financier des systèmes de retraite solidaires passe forcément par une augmentation des recettes et/ou une limitation ou diminution des dépenses. Augmenter les recettes revient à augmenter les taux de cotisations. Or, sous la pression du

patronat qui fait du travail un coût et la cause de tous les maux, cette option a été écartée, alors même qu'elle est celle préférée par les salariés, devant les deux autres à qui on a pourtant donné la préférence à travers les réformes entreprises depuis le début des années 1990 : reculer l'âge de départ effectif à la retraite et diminuer les pensions. Le recul de l'âge de liquidation dépend avant tout de l'état et du fonctionnement du marché du travail sur lequel le système de retraite a peu de prise, a fortiori en période de crise et de chômage de masse. De fait, depuis le début des années 1990, l'option réellement choisie a été de programmer une diminution des taux de remplacement (le ratio retraite/salaire), de l'ordre de 20 à 30 % pour des carrières complètes dans des pays comme la France et l'Allemagne ayant opté pour des réformes paramétriques. Les réformes, quel que soit le système utilisé, auront des résultats assez voisins, une forte baisse des pensions.

Les principes de notre système de retraite sont aujourd'hui contestés. Comment inverser cette approche ?

Les partisans d'un « big bang » et du remplacement du système actuel par un régime à c o m p t e s notionnels se fondent sur des critiques justifiées de notre système actuel tels que les difficultés à le financer, la fragmentation du système (salariés du privé, fonctionnaire, régimes spéciaux...) qui interroge l'équité et la faible lisibilité en cours de carrière sur le processus d'acquisition des droits à la retraite. Si, sur ces points, notre système est perfectible, le remède préconisé n'est pas forcément le bon, en tous les cas pas meilleur que d'autres options

possibles. Il faudrait que la société puisse décider vraiment des modalités et du niveau de la redistribution qu'elle veut opérer des actifs vers les retraités. Si aujourd'hui, 13 % du PIB est consacré aux retraites, pourquoi à l'avenir, si la part des retraités augmentent fortement, cette part du PIB ne pourrait ou ne devrait-elle pas augmenter également ? Aujourd'hui, on nous dit, que cette option n'est pas possible. Or le débat devrait porter, de façon ouverte, sur la possibilité, à côté du recul de l'âge de la retraite ou de la diminution des pensions, également d'augmenter les taux de cotisation. Sur les autres questions, je pense que

« ce système va conduire à une baisse conséquente des taux de remplacement »



Antoine MATH, chercheur à l'IRES, spécialiste des systèmes de protection sociale et co-auteur de « La France du travail », IRES et éditions de l'Atelier, 2009.

l'objectif principal d'un système de retraite est celui d'un maintien relatif du revenu, qui correspond à l'aspiration très massive des personnes, quand on les interroge, qui est de maintenir leur niveau de vie pour continuer à faire face à un niveau de dépenses auquel on s'est habitué toute sa vie. Traduit en terme technique, cet objectif revient à faire en sorte que la pension s'exprime en pourcentage du revenu d'activité.

Avantages familiaux

L'érosion des droits propres des femmes se poursuit.

Le budget 2010 de la Sécurité sociale prévoit de nouvelles modalités d'attribution des avantages familiaux de retraite dans le secteur privé. La nouvelle disposition réservera une année de majoration de durée d'assurance à la mère au titre de la grossesse et de l'accouchement, et une année au titre de l'éducation de l'enfant qui pourra être attribué, d'un commun accord, au père ou à la mère.

Cette solution, en retrait par rapport à ce qu'avaient demandé des syndicats et associations, favorables au maintien des deux années de majoration pour la mère. En cas de désaccord du couple, cela risque d'engendrer des situations contentieuses pénalisant les femmes. Dans la fonction publique, les bonifications ont été supprimées par la loi Fillon pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2004. Pour les enfants nés avant cette date, les parents fonctionnaires continuent de bénéficier d'une majoration de 4 trimestres, sous réserve qu'ils justifient d'une interruption de 2 mois. La Commission européenne a estimé que cette disposition constituait une discrimination indirecte au regard du principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, (oubliant que ce sont les femmes qui accouchent!). Une attitude qui renforce les inégalités au nom de l'égalité formelle.

Pour la FSU, il est indispensable qu'un débat soit mené, au sein des États membres, sur la place qu'il convient d'accorder aux avantages familiaux dans des systèmes de retraite par répartition qui conjuguent logique contributive et solidarité. Un objectif important des politiques de retraites doit être la réduction des écarts de pension qui subsistent entre les hommes et les femmes, tant dans le régime général, que dans la fonction publique.



© MUCHELJUNAJA

FSU : d'autres choix les retraites



© TRÉVIERSINAJA

D'autres choix que ceux avancés par le gouvernement sont possibles pour pérenniser et renforcer notre système de retraite. La FSU avance plusieurs propositions.

Avec l'allongement de la durée de cotisation, de nouvelles modalités de calcul, la décote, les décrets Balladur et la loi Fillon ont programmé une baisse des pensions qui affecte particulièrement les carrières courtes ou interrompues (chômage, précarité, congé parental, entrée tardive dans la vie active).

Le gouvernement prône un nouvel allongement de la durée de cotisation alors que seuls 4 salariés du privé sur 10 sont encore en emploi à 60 ans, que les entreprises se débarrassent de leurs seniors et que les conditions de travail des fonctionnaires (dégradées par la réforme de la cessation progressive d'activité) les poussent à partir le plus tôt possible.

L'indexation des pensions de retraite sur les prix conduit à un décrochage

du pouvoir d'achat des retraités par rapport aux revenus des actifs (- 22 % en 20 ans). Fillon promet de revaloriser de 25 % en 5 ans le minimum vieillesse, de quoi le porter seulement au niveau du seuil de pauvreté.

La FSU défend d'autres choix : ceux de la solidarité entre les générations et les professions. Ils nécessitent un meilleur partage des richesses, en consacrant aux retraites une part des gains de productivité acquis par le travail des salariés.

La FSU refuse un système de retraite à deux vitesses : le développement de l'épargne retraite pour ceux qui le peuvent et l'assistance minimale pour les autres.

Elle continue d'exiger pour tous 75 % du dernier traitement à 60 ans avec 37,5 annuités.

Cela passe par :

x pour

En Europe, on retarde...

- l'abrogation des décrets Balladur et loi Fillon;
- l'abandon des décotes;
- le rétablissement des bonifications pour enfants dans la fonction publique et des mesures pour les parents ayant élevé seuls leurs enfants;
- la revalorisation des pensions;
- le rétablissement de la CPA (cessation progressive d'activité)
- la validation gratuite de la durée d'assurance correspondant à la durée de formation.

Cela passe aussi par de nouveaux droits :

- la prise en compte des périodes de temps partiels, de chômage et de précarité par un financement solidaire;
 - la prise en compte des années d'études;
 - la prise en compte de la pénibilité.
- Ces revendications n'ont rien d'utopique. La FSU refuse le catastrophisme : les nouvelles projections démographiques réduisent de moitié le besoin de financement à l'horizon 2050.

La lutte contre le chômage et pour l'emploi est essentielle pour le financement des retraites et la croissance des salaires contribue à l'augmentation des ressources des régimes de retraite.

Les exonérations de cotisations sociales (20 milliards d'euros chaque année!) ont fait la preuve de leur inefficacité pour l'emploi et constituent une trappe à bas salaires.

Le financement des retraites est accessible :

Transférer de l'ordre de 6,5 points de PIB en faveur des retraites en un demi-siècle, correspondrait à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans, soit une augmentation des cotisations de 0,375 point par an.

Dans un pays qui aura doublé son PIB en 2050, il est tout çà fait envisageable d'utiliser une partie des gains de productivité (évalués à 1,6 % par an dans le scénario central du COR). C'est économiquement possible : il faut en faire le choix politique.

L'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni ont décidé, de retarder les âges légaux de retraite (âge d'ouverture des droits et/ou l'âge d'obtention d'une pension complète). Ces réformes, en dehors de la réforme italienne de 2007 prévue à l'horizon 2013, sont très étalées dans le temps : l'âge d'obtention d'une pension complète en Allemagne passe de 65 à 67 ans à l'horizon 2034 et au Royaume-Uni de 65 ans pour les hommes et 60 pour les femmes à 68 ans pour tous à l'horizon 2046. Les incitations à la prolongation de l'activité y prennent aussi la forme de surcote et décote.

Dans le système des comptes notionnels introduit en Italie et en Suède, la notion d'âge d'obtention d'une pension complète n'existe pas mais la pension, dépend de manière croissante de l'âge de départ en retraite. De plus le barème de pension évolue au fil des générations en fonction de l'allongement de l'espérance de vie. En Suède, l'espérance de vie est établie à partir des tables de survie officielles révisées en continue. En Italie les tables de mortalité seront révisées tous les 3 ans à partir de 2010

Certains pays sont allés plus loin: la Suède a complété son système par un mécanisme de stabilisation automatique modulant le rendement du régime en fonction de l'évolution

démographique (nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités).

Les différentes formes d'incitation au recul de l'âge de départ en retraite, ne peuvent être traités indifféremment de la situation de l'emploi des seniors. Or sur cette question tous les pays sont loin de présenter les mêmes caractéristiques.

Dans le modèle scandinave, les parcours sont sécurisés et le taux d'emploi des 55-64 ans approche les 70 %. Pour l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas (ainsi que la France) les travailleurs âgés ont été considérés comme variable d'ajustement du marché du travail et les sorties précoces d'activité ont longtemps été favorisées. En 2006, le taux d'emploi des 55-64 ans était respectivement de 33 %, 48 % et 47 %. Si cette situation n'évoluait pas, les réformes se feraient aux dépens des niveaux de pension car des individus n'auraient pas la possibilité de remplir les conditions pour l'obtention d'une pension complète et de l'équité intra générationnelle entre des individus qui auraient la possibilité de poursuivre leur activité et ceux qui seraient exclus précocement du marché du travail.

Sources : « *l'âge de la retraite dans les réformes à l'étranger* » Cinquième rapport du Conseil d'orientation des retraites novembre 2007.



© MICHELLE LINAJA

Nanotechnologies, m

Les nanotechnologies font désormais partie de notre quotidien. Entre espoir de progrès pour les uns et source d'inquiétudes pour les autres.

« Pourquoi ne pourrions-nous pas écrire l'intégralité de l'Encyclopædia Britannica sur une tête d'épingle? » prophétisais le célèbre physicien américain Richard Feynmann dans un discours donné le 29 décembre 1959 à la Société Américaine de Physique... C'est aujourd'hui pratiquement chose faite. Comment? Grâce, notamment, aux progrès des nanosciences, et des technologies qui lui sont associées, les nanotechnologies.



Les nanotechnologies sont également utilisées dans le domaine biologique et médical.

« Nano » est le préfixe qui désigne dans le cas présent le milliardième de mètre. Les nano-objets, qu'ils soient naturels ou artificiels, ont une taille qui oscille entre un et cent nanomètres. Ils côtoient dans cette catégorie des résidus de combustion, des

éléments présents dans la fumée du tabac, les virus...

À cette échelle, la matière réagit différemment qu'à l'échelle macroscopique et les lois de la physique classique ne s'appliquent plus. Interviennent en effet les propriétés quantiques (dualité onde-particule, circulation des électrons par paquets...), des effets de surface, de volume... Ce sont ces propriétés, et les applications technologiques qui en découlent, qui font tout l'intérêt des nanoparticules, mais qui justifient tout autant certaines craintes.

Nanosciences et nanotechnologies

Les nanosciences sont constituées par l'ensemble des recherches ayant pour objet la synthèse et l'étude des nano-objets. Elles ne forment donc pas une discipline à part, mais font intervenir plusieurs domaines : biologie, avec des applications en biotechnologies et pharmacie ; chimie et matériaux : création de nouveaux assemblages moléculaires ; électronique, et ses applications dans l'industrie informatique.

À titre d'exemple, les premiers processeurs étaient gravés à l'échelle du micron (millième de millimètre).

On atteint aujourd'hui des gravures inférieures à 50 nanomètres, soit 250 fois plus fine!

Les nanotechnologies visent à concevoir, produire ou appliquer des matériaux, structures ou systèmes à une échelle nanométrique.

Si la science a encore beaucoup à découvrir dans ce domaine, les industriels n'ont pas attendu pour utiliser ces nouveaux matériaux dans un grand nombre de produits, souvent d'usage courant.

On retrouve ainsi des nanoparticules dans les crèmes solaires, cosmétiques et certains produits alimentaires ; dans le packaging alimentaire ; dans les enduits extérieurs, peintures, et dans les vernis d'ameublement, ainsi que dans les carburants.

Les nanomatériaux sont également utilisés dans les vêtements et accessoires de sport (balles et raquettes de tennis).

L'autre grand domaine d'utilisation concerne l'électronique : audio et vidéo, téléphones portables, matériels informatiques... L'utilisation de composants à l'échelle nanométrique permet d'économiser sur la consommation électrique (et donc de gagner en autonomie) et sur la rapidité de calcul.

Enfin, les nanotechnologies sont également utilisées dans le domaine biologique et médical (implants, miniaturisation des capteurs), ou pharmaceutique.

Faut-il y voir pour autant une révolution industrielle et technique, qui modifiera profondément notre avenir? Certains ne sont pas loin de le penser : « les nanotechnologies seront à même de résoudre, en les contournant, les difficultés immenses (climat, vieillissement, santé, pollutions, énergie, développement équitable et durable...) de nos sociétés industrielles et post-industrielles » peut-on lire dans le très sérieux rapport du Conseil Général des Mines et du Conseil Général des Technologies de l'Information de l'année 2004!

Plus prosaïquement, ce sont surtout les enjeux économiques qui préva-

Comment fabriquer des nanoparticules ?

Il existe un grand nombre de techniques qui permettent de créer des nanostructures, soit en réduisant la taille de micro-systèmes existants (méthode « top down »), soit en créant des structures à l'échelle atomique ou moléculaire (méthode « bottom up »).

Les méthodes « top down » regroupent des procédés mécaniques (broyage, frittage...), lithographiques (dessin à l'aide d'une pointe à balayage), la production d'agrégats en phase gazeuse (vaporisation suivie de condensation), l'érosion (par exemple laser), la pyrolyse laser. Ces méthodes produisent un volume important de déchets.

Les méthodes « bottom up » regroupent la synthèse chimique, l'auto-assemblage des

atomes ou molécules par interactions faibles, l'assemblage orienté atome par atome ou molécule par molécule (méthodologie de laboratoire difficilement applicable dans l'industrie). Ces méthodes sont moins exigeantes en énergie et produisent moins de déchets que les précédentes.

Source : Comité de la Prévention et de la Précaution – Nanotechnologies et Nanoparticules – Ministère de l'écologie et du développement durable – mai 2006.

Pour aller plus loin :

- www.debatpublic-nano.org

- *Le savoir et la finance, liaisons dangereuses au cœur du capitalisme contemporain*. El Mouhoub Mouhoub, Dominique Plihon, éd. La Découverte.

éga débat

Les nanotechnologies font l'objet de dépenses publiques importantes (de l'ordre de 50 % du total des dépenses de recherche et développement) par les gouvernements des pays industrialisés.

lent. Les nanotechnologies font l'objet de dépenses publiques importantes (de l'ordre de 50 % du total des dépenses de recherche et développement) par les gouvernements des pays industrialisés, ce qui souligne les enjeux en termes de maîtrise de ces technologies, de validation des brevets.

Les nanotechnologies figurent d'ailleurs en bonne place dans le 7^e programme Cadre de Recherche et Développement, issu de la stratégie de Lisbonne, et font partie des secteurs « stratégiques » qui pourraient être financés par le grand emprunt. Un développement rapide, qui laisse peu de place et de temps pour la réflexion pourtant indispensable sur les risques (toxicité, gestion des déchets...) induits par l'utilisation et la manipulation de ces nouveaux produits. Certes, en application des engagements du Grenelle de l'environnement, la Commission Nationale du Débat Public a été saisie par plusieurs ministères. Le compte-rendu et le bilan devraient être publiés au cours du premier semestre 2010, le gouvernement aura alors trois mois pour annoncer les orientations et les actions qu'il compte prendre en la matière. Trop tard pour arrêter la machine ?

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à

Lionel Larqué

« Il faut invoquer le principe de précaution »


Vous êtes signataires d'un appel à un moratoire sur l'expérimentation hors laboratoire des nanotechnologies. Pourquoi ?

Notre demande est basée sur deux observations : il y a une absence totale de maîtrise du processus de cycle de vie des produits nano-manufacturés, donc des enjeux écologiques, et des incertitudes sur l'impact sanitaire, car ces particules ont une réactivité très grande au regard de leur petite taille. Or il n'y a actuellement aucune législation adéquate pour ces produits, nous demandons donc de stopper toute mise sur le marché et toute expérimentation hors laboratoires protégés, dans l'attente de cette législation sanitaire et écologique. C'est une démarche de bon

sens, qui ne vise pas la recherche fondamentale.

Ne craignez-vous pas de céder à des « craintes irrationnelles », comme le dénonce l'Académie des sciences ?

Les rapports que rend depuis quelques années l'Académie des Sciences sont d'un point de vue scientifiques très médiocres, car ils évacuent de manière systématique les expertises, les études qui ne vont pas dans leur sens. Ce que nous disons, c'est qu'au vu de l'ensemble de ce que les scientifiques produisent sur ce sujet, il y a des avis très divergents sur la toxicité, sur les problèmes épidémiologiques, suffisamment massifs pour invoquer le principe de précaution.


Lionel Larqué, physicien océanographe, administrateur d'ATTAC France, co-initiateur du Forum mondial Sciences et Démocratie.

Que préconisez-vous ?

Dans les années soixante-dix, on a privilégié la biologie moléculaire et les biotechnologies au détriment de l'agriculture biologique, de l'épidémiologie, des technologies douces ou des approches systémiques, domaines dans lesquels la France a pris beaucoup de retard. Aujourd'hui il y a à nouveau le risque d'assécher le financement de ces recherches au profit des nanotechnologies, et de reproduire les erreurs du passé. Les choix d'aujourd'hui auront des impacts dans trente ou quarante ans : il est donc nécessaire de prendre le temps de les analyser.

Soulages, l'outre-noir à Paris et à Strasbourg

Pierre Soulages est l'artiste français le plus connu dans le monde et le plus cher vendu. En ce mois d'octobre, son œuvre est célébrée par deux musées français, le musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg



© INAJA

et le Centre Pompidou à Paris. Artiste du noir, son travail sans cesse renouvelé met en scène les effets de la lumière sur une matière brossée, griffée. Strasbourg a choisi un pan de sa production moins connue de l'artiste : son œuvre sur papier. Gravures à l'eau-forte, lithographies, sérigraphies, environ 120 œuvres papier des années 1950 à aujourd'hui sont visibles du 30 octobre au 3 janvier 2010. Au sein de compositions très architecturées, les gravures et estampes jouent sur les transparences et les superpositions, touchant à l'essentiel, à « la chair du papier » pour reprendre les termes de Soulages. Depuis le 14 octobre, une rétrospective est consacrée à l'inventeur de « l'outre-noir » par le Musée national d'art moderne de Paris. C'est la troisième grande exposition que le musée parisien consacre à l'artiste, âgé de 90 ans. L'exposition rassemble plus d'une centaine d'œuvres majeures créées de 1946 à aujourd'hui, des étonnants brousses de noix des années 1947 - 1949 aux peintures des dernières années (la plupart inédites) qui manifestent le dynamisme et la diversité d'un travail toujours en devenir.

À Montpellier, on peut voir en permanence une vingtaine de ses tableaux, don de l'artiste au musée Fabre, qui retracent l'évolution de sa création de 1951 à 2006.

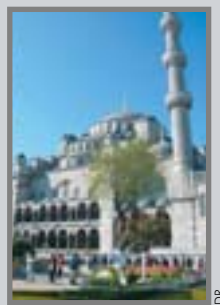
www.musees-strasbourg.org
www.centrepompidou.fr

Littérature de jeunesse à Rouen

Né il y a 26 ans de la volonté de participer à la lutte contre l'illettrisme, le Festival du livre de jeunesse de Rouen accueille plus de 20 000 festivaliers le premier week-end de décembre sous un grand chapiteau implanté sur les quais de la Seine. Le festival réunit une soixantaine de bénévoles venant d'associations humanitaires et d'éducation populaire, la plupart des éditeurs nationaux ainsi que les institutions.

De Byzance à Istanbul

Byzance, appelée jadis « la Sublime porte », devenue Constantinople puis Istanbul, s'étend sur les deux rives du détroit du Bosphore qui marque la frontière entre l'Asie et l'Europe. L'exposition du Grand Palais « de Byzance à Istanbul, un port pour deux continents » aborde cette longue histoire en



DR

présentant environ trois cents objets des collections publiques turques, françaises et internationales. Jusqu'au 25 janvier. [Galeries du Grand Palais](http://GalerieduGrandPalais.org)

Automne en Normandie

Ce festival invite du 20 octobre au 26 novembre le théâtre, la musique, la danse et tous les arts de la scène contemporaine en



DR

une cinquantaine de spectacles dans près de trente lieux. Ce festival de créations coproduit la plupart des spectacles invités. Cette année, il explore entre autres la chorégraphie allemande le théâtre équestre de Bartabas...

Lagarce à la Comédie française

Le jeune auteur contemporain, Jean-Luc Lagarce, décédé prématurément à l'âge de 38 ans des suites du sida, s'impose de plus en plus sur les scènes nationales comme un auteur majeur du xxe siècle. La mise en scène réalisée par Michel Raskine d'une de ses plus belles pièces *Juste la fin du monde* sera l'occasion de découvrir - ou d'apprécier à nouveau - l'œuvre de l'homme de théâtre qui a fait son entrée au répertoire de la prestigieuse maison de Molière. *Juste la fin du monde* jusqu'au 3 janvier 2010. www.comedie-francaise.fr

Hommages à Fellini

Le cinéaste italien Federico Fellini est à l'honneur à Paris où une exposition et une rétrospective lui sont consacrées. Exposition d'abord au Jeu de Paume. Dans le même esprit que l'exposition consacrée à Charly Chaplin il y a quatre ans, le Jeu de Paume, sous l'impulsion de Sam Stourdzé, tente de pénétrer le cœur du moteur créatif qu'est Fellini, créateur extravagant et multiforme. *La Dolce Vita*, qui révéla au monde un cinéaste de génie, est particulièrement analysée comme le fondement d'une nouvelle esthétique cinématographique.

Parallèlement, la Cinémathèque française propose une rétrospective des films du maître italien. Il s'agit de l'intégrale de son œuvre cinématographique.

Fellini, la grande parade au Jeu de Paume, place de la Concorde. Jusqu'au 17 janvier 2010.

www.jeudepaume.org

Tutto Fellini! à la Cinémathèque française, 51, rue de Bercy. Jusqu'au 20 décembre.

www.cinematheque.fr



De l'école à la Cité du design

En passant d'école à Cité du design, Saint-Etienne franchit un pas décisif dans son positionnement économique et culturel et ouvre à la discipline des perspectives nouvelles.

Au-delà de la modernisation inéluctable de l'École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne (ESADSE), passer du statut d'école à celui de cité a de quoi faire réfléchir. Réunir 40,7 millions d'euros pour aménager un site de 33000 m² a de quoi faire rêver en ces temps de crise, dans une ville repliée dans le souvenir du prestige économique de l'ancienne manufacture d'armes. Saint-Etienne est toutefois déjà dotée de deux vitrines de la création : un musée d'art contemporain et une Biennale internationale du design qui, en dix ans, a nourri une vision du design au-delà de l'esthétisme industriel.

La Cité du Design réunit les élèves de l'ESADSE, les professionnels et les chercheurs (en résidence). Elle a aussi vocation d'accueillir les entreprises et le public. Ses activités, orientées vers le développement de la ville, intéressent le citoyen, l'utilisateur, le consommateur. Saint-Etienne devient ainsi un lieu d'expérimentation de nouveaux modèles au profit des acteurs publics et économiques et d'autres territoires. La Cité vise aussi à valoriser le design en tant que moyen de faire grandir l'innovation dans le domaine social et environnemental et comme lien entre développement durable, développement des sociétés et développement économique.

Une stratégie de partenariat

Une stratégie de partenariat se développe avec les entreprises en les associant à des programmes de recherche, des actions de formation ou encore des expositions et des colloques. Fin 2006, un Club de partenaires fondateurs de la Cité du Design a été créé pour favoriser partenariat, communication, partage des connaissances et aide à la promotion à l'international. Les premiers partenaires à s'engager, EDF et La Poste, ont permis d'entreprendre des recherches dans le domaine énergétique et dans le domaine social. Côté formation, cette transversalité a conduit l'ESADSE à un nouveau projet pédagogique élaboré avec la direction et la recherche de la Cité du Design.



La Platine vue de l'intérieur.
Ateliers techniques de l'École supérieure d'art et design de Saint-Etienne (ESADSE)

L'école prépare à deux diplômes d'État : le DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) en trois années d'études et le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) Art, Design et Communication, en cinq ans. Un Post-diplôme « Design et Recherche » est proposé, lieu d'expérimentation et d'élaboration de projets. Accueillant des étudiants-chercheurs, il fonctionne comme un « laboratoire » et se définit comme une force de proposition vers l'entreprise.

Les dimensions sociologiques, anthropologiques, économiques naturellement présentes dans le développement d'un design soucieux de l'équilibre entre l'homme et son environnement, constituent le centre des préoccupations de cet enseignement. Les domaines d'application du design sont divers : mobilier,

Un enseignement du design innovant à l'École de Nantes

L'École de design de Nantes restructure son second cycle en cette rentrée 2009. Sept programmes thématiques viennent d'être lancés, ils témoignent d'une nouvelle vision de l'enseignement du design.

En proposant une spécialisation basée sur l'approfondissement de thématiques socio-économiques contemporaines et non plus une spécialisation par métier (design d'espace, design produit, design graphique...), l'école enrichit ses programmes de l'expertise d'innovation acquise de partenariats avec les entreprises. Les thématiques sont : les nouvelles pratiques alimentaires, les nouvelles mobilités, l'innovation responsable, les mutations du cadre bâti, les interfaces tangibles, design et interculturelité, réalité virtuelle. Le travail des étudiants dans les différents programmes favorise l'émulation créative et la mutualisation des connaissances.

design de produit, aménagement urbain, scénographie, design de service, etc. La politique de recherche de la Cité du Design se situe à la confluence de la création, de la science, de la technique, de l'économie et de l'industrie. Elle a plusieurs objectifs : contribuer au rayonnement national et international du design, à développer la qualité de son enseignement, à accompagner et encourager les publications scientifiques, à offrir aux entreprises publiques et privées une plate-forme de recherche et d'innovation. Car le design en tant qu'outil stratégique majeur pour les entreprises doit encore convaincre. 2009.

VÉRONIQUE GIRAUD



© FILLIOUX & FILLIOUX - AZAMBOURG - CHASSE EN LIN

Paris. Design en mutation

L'exposition Paris. Design en mutation illustre les relations entre le design et l'innovation dans le champ du développement durable. Illustrée par les travaux de onze designers de renom.

Après Montréal et Paris, l'exposition est à voir jusqu'au 28 février 2010 au Musée EDF Electropolis de Mulhouse www.electropolis.tm.fr

Numérique, la nouvelle

Comme toutes les technologies, celle du cinéma a été submergée par la vague du numérique. Toute l'organisation du film s'en trouve bouleversée... et de nombreuses activités sont en voie de disparition. Joutant cette crise, de nombreuses interrogations sur la situation du cinéma d'auteur sont posées dans un rapport.

Entre chiffres d'entrées en salles et quantité de films produits, la santé du cinéma semble florissante : 924 millions d'entrées et 1 145 long-métrages en 2008 dans l'Union euro-



Star Wars, un des premiers films tourné en numérique.

péenne (112 de plus qu'en 2007). Ces données ne doivent pas faire oublier que l'activité artistique, servie pendant plus d'un siècle par la pellicule et en annexe la copie, peut être

désormais modelée par le numérique. La Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia appelle l'État à l'aide. Son président, Thierry de Ségonzac, souhaiterait « ralentir la mutation ».

Mais la révolution numérique est en marche et la filière chimique ne semble avoir d'autre avenir que la reconversion. Si jusqu'à présent, seules 460 des 5 500 salles implantées en France sont équipées du numérique, le parc national le sera rapidement d'après les estimations. Au dernier Festival de Cannes, sur les 53 films en compétition, 50 bénéficiaient d'une copie numérique.

Le numérique a des atouts, sécurisation des contenus, adaptabilité à la projection en relief, protection de l'environnement et il fait économiser aux distributeurs les frais substantiels de la copie. Or la production des copies a fait jusque-là les choux gras des laboratoires. À elle seule, elle représente « 50 % du chiffre d'affaires et 150 % des profits » des entreprises de postproduction, estime Thierry Forsans, PDG du

Groupe Eclair. Si la filière chimique disparaît, ses 1 200 emplois aussi.

Une mutation inéluctable

Les réalisateurs sont partagés. Et ce n'est pas uniquement une histoire de génération. Alors que Stéphan Spielberg ne jure que par la pellicule parce que pour lui le plus grand cinéma s'est fait comme ça, d'autres auteurs de sa génération, à l'image des Star Wars de Georges Lucas, ont été réalisés intégralement en numérique et Francis Ford Coppola s'est mis au numérique pour son dernier film « L'homme sans âge ».

Une telle hésitation ne semble pas de mise dans les couloirs de l'industrie cinématographique. Pour le Centre National du Cinéma, la mutation numérique est inéluctable et tout doit être fait pour accueillir la nouvelle technologie dans toutes les salles de France et dans les meilleurs délais. Sa déléguée générale, Véronique Cayla, invitée au Congrès de la Fédération Nationale du cinéma français le 30 septembre dernier, a expliqué pourquoi il fallait « soutenir l'équipement en numérique des exploitants ».

Justifiant ses propos par un scénario : « Sans intervention publique, seules les salles les plus rentables intéresseraient les distributeurs (...). Peu à peu c'est un réseau à deux vitesses qui se mettrait en place, avec la marginalisation inéluctable puis disparition des petites salles non numérisées. » Au risque d'inverser la tendance actuelle de la distribution des films français (2008, année record avec 402 films en salle)

L'avenir des salles de cinéma

Il apparaît évident que si l'ensemble des salles ne s'équipe pas de projecteurs numériques, les amateurs de films seront encouragés à faire l'im-passe de la salle de cinéma. Car le lien est déjà rompu entre chaque type de consommation culturelle et son support (le livre pour la lecture, la salle de cinéma ou le poste de télévision pour les films, le concert ou la chaîne hi-fi pour la musique). Le spectateur pourrait cependant

3D : un marché juteux ?



© MUCCHIELLI/ANSA

La technologie du cinéma en relief 3D pourrait bien confirmer la suprématie des studios hollywoodiens sur la production cinématographique. Ces derniers y croient

en tout cas suffisamment pour faire place nette. À cette fin les quatre majors américains (Disney, Universal, Paramount et Fox) ont décidé de subventionner, d'un commun accord, la conversion de dix mille salles de cinéma à la technologie de projection Tru3D (3D réelle). L'opération a d'autant plus de chance de fonctionner qu'elle a le soutien des distributeurs : le 3D permet en effet une économie importante sur les frais de copie

L'autre gagnant de ce nouveau marché pourrait bien être la société californienne Christie (propriété du groupe japonais Ushia) qui truste déjà les trois quarts du marché mondial.

vague du cinéma



Jusqu'à présent, seules 460 des 5 500 salles implantées en France sont équipées du numérique.

© CADIEU/NAJA

retrouvait le chemin des salles obscures grâce à des technologies que son écran, télé ou ordinateur, ne peut encore lui fournir. Ainsi de la troisième dimension.

Bien conscients de cette opportunité, les producteurs, distributeurs et diffuseurs entendent promouvoir une commercialisation offensive afin d'attirer le spectateur vers le relief 3D. La forme, les effets spéciaux, le caractère innovant des films commerciaux sont désormais très recherchés. Ce qui ajoute encore à la nécessité de s'équiper en numérique.

Le célèbre studio de cinéma DreamWorks Animation a annoncé réaliser à partir de 2009 l'ensemble de ses films en trois dimensions, ce qui est une véritable révolution de l'industrie cinématographique. Jeffrey Katzenberg, dans un entretien donné au quotidien Les Echos, a confirmé. Cette décision devrait d'ailleurs doper l'industrie tout entière du cinéma numérique, et plus spécifiquement des diffusions en salles en 3D. Le Pdg du célèbre studio est catégorique : « Le cinéma en 3D est la plus grande avancée technologique depuis l'arrivée de la couleur il y a soixante ans ».

VÉRONIQUE GIRAUD

Et le cinéma d'auteur ? Le rapport du Club des 13

Alors que la profession est bouleversée par les innovations techniques, un rapport sur l'économie du cinéma français a été remis en avril dernier à la ministre de la Culture, Christine Albanel. Ce rapport dit « du Club des 13 » a été réalisé à l'initiative de la réalisatrice Pascale Ferran par treize professionnels du cinéma, représentant toutes les activités de la filière. De fin mars à décembre 2007, le groupe de réflexion a dressé un état des lieux des dysfonctionnements de financement du cinéma en France, des dangers de la bipolarisation, de la crise actuelle des films d'auteur. Le groupe initial s'est rapidement élargi à l'en-

semble des professionnels, et la grande majorité des réalisateurs français s'y retrouve.

Ce rapport, une première dans l'histoire du cinéma, donne par l'exhaustivité de ses informations une vision des pratiques et des difficultés actuelles. Il aborde des points rarement examinés comme les pressions exercées par les quatre grands groupes en matière de promotion et d'affichage dans les salles qui représentent souvent, pour les films à faible coût, une part trop importante du budget. Ou encore des recettes souvent laissées de côté bien que non négligeables, comme les produits dérivés et les confiseries vendues dans les salles.

Il souligne également une contradiction du cinéma français : ce sont les films les plus salués dans le monde qui rencontrent les plus grandes difficultés financières. D'où l'idée des Treize de remettre à plat le système de financement français qui, rappelons-le, est unique au monde et fait l'objet de l'attaque incessante des majors américaines qui voudraient voir fondre dans l'Organisation mondiale du commerce, « l'exception culturelle française » qui a été imposée. Le rapport préconise, plus qu'une augmentation des moyens du fonds de soutien, une redistribution qui permettrait de mettre en avant le cinéma d'auteur.

La Biennale de Lyon fête son 20^e anniversaire et la 10^e édition du Spectacle du Quotidien, du 16 septembre 2009 au 3 janvier 2010. Son directeur artistique **Thierry Raspail** détaille le rôle actuel des biennales et leurs spécificités.

Quels rôles jouent aujourd'hui les biennales dans la représentation de l'art contemporain ?

Alors que les musées travaillent plutôt dans la confirmation artistique et les foires telles que la FIAC par exemple, plutôt sur l'actualité, les biennales sont pensées comme des espaces intermédiaires, expérimentaux. Elles permettent de multiplier les confrontations et collaborations entre des artistes issus d'univers très différents. C'est d'ailleurs la raison de leur succès puisqu'il en existe 150 à 200 dans le monde. Et même s'il y aura sans doute un écrémage, on découvre qu'à l'intérieur de la globalisation, il existe de petits espaces qui permettent une grande liberté de réflexion. On croit aussi que les biennales se contentent de montrer l'actualité artistique. Ce n'est pas le cas. Tout l'intérêt est de définir des enjeux, l'art c'est aussi une pensée visuelle, les artistes pensent avec des formes. Donc une biennale fait des choix, des partis pris. De fait, dans celle qui se déroule actuellement, à Lyon, nos choix sont très éloignés de ceux du marché mais cela est possible car aujourd'hui il existe une telle pluralité des courants.

Quelle spécificité possède celle de Lyon ?

Quand je suis arrivé à Lyon il n'était pas question de créer une biennale, l'idée était d'imaginer un musée d'art contemporain. Or dans les années quatre-vingt ce milieu était très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les infrastructures étaient très localisées à Paris, Bordeaux... Petit à petit, l'idée de la biennale a pris forme, d'ailleurs les trois premières abordaient des thématiques proches de ce que l'on peut trouver dans un musée : monochrome, ready made... La troisième par exemple évoquait le lien entre l'image qui bouge, le cinéma et l'image fixe, à travers diverses installations et une interactivité constante. À partir de la qua-



DR

trième édition, la Biennale de Lyon s'est déconnectée des références historiques. Aujourd'hui, il me semble important de garder évidemment ce lien à l'histoire tout en abordant simultanément une question artistique et une autre de société.

C'est le cas de la Biennale de cette année dont la thématique est le Spectacle du Quotidien ?

L'idée est de voir dans un contexte de mondialisation ce qu'on transmet, d'évoquer la question de l'identité même si ce sont évidemment des sujets très larges qu'on n'a pas l'ambition de traiter dans leur globalité. Aujourd'hui l'art occidental a compris qu'il y avait d'autres formes d'art, c'est une phase de découverte intense d'autres « civilisations » artistiques. Dans le spectacle du quotidien, qui exprime le projet du commissaire Hou Hanru, une des idées est de montrer comment se rencontrent le quotidien et le spectacle. On constate ainsi que la plupart des artistes qui mettent en scène le quotidien et ses enjeux sociaux ne sont pas occidentaux. D'où l'intérêt de faire cohabiter des artistes de culture occidentale

« L'art est aussi une pensée visuelle »

et d'autres venus d'Indonésie, de Chine... Etc. Dans ces pays, il n'existe pas toujours de musées, de collections publiques, du coup, l'interprétation du quotidien s'exprime autrement. L'enjeu est ainsi de montrer un langage autour du quotidien avec ces réalités sociologiques, anthropologiques et proprement artistiques.

Comment sensibiliser un public large ?

En moyenne, chaque biennale accueille sur 4 mois environ 150 000 personnes. On se rend compte que le public vient naturellement. Notamment tout un public urbain âgé de 15 à 40 ans. L'intérêt pour l'art contemporain a beaucoup évolué en 20 ans. C'est dû au travail réalisé par les musées et les enseignants mais aussi à mon sens à la culture du computer. De nombreuses personnes ont pris l'habitude, avec l'informatique, de fabriquer des images et retrouvent cette idée de la fabrication hybride dans de nombreuses œuvres d'art. Durant 4 mois la Biennale travaille aussi à toucher d'autres publics, en installant des œuvres d'art dans des lieux inhabituels, un commissariat, une piscine... grâce à des artistes en résidences, à des soirées thématiques... Pour justement sensibiliser tout un public qui ne s'intéresse pas à l'art contemporain, mais sans prêcher, nous avons passé une convention avec 6 communes. L'idée est de travailler avec tous les acteurs qui le souhaitent autour de la notion de l'art contemporain. Ce travail structurant est très important.

Thierry Raspail

Directeur du Musée d'Art Contemporain de Lyon depuis sa création, Thierry Raspail initie dès son arrivée en 1984 un projet muséographique innovant. Pour la plupart monumentales, les œuvres sont signées Joseph Kosuth, John Baldessari, Robert Morris, Daniel Buren, Robert Filliou, Ilya Kabakov, George Brecht, Terry Riley, La Monte Young... En 1991, Thierry Raspail crée la Biennale d'art contemporain de Lyon et en occupe depuis le poste de directeur artistique.

ENTRETIEN RÉALISÉ
PAR FABIENNE BERTHET

laposte.net a déjà 10 ans...
et des millions d'internautes !
Pourquoi pas vous ?



Le service de webmail de laposte.net, c'est bien plus qu'une simple messagerie ! Sérieux, efficace, reconnu... ce service a été pensé et développé pour tous. Pour vous, comme pour vos élèves, il garantit une adresse mail à vie et totalement gratuite !

**Alors, créez dès maintenant
une adresse mail pour
vous-même et votre classe sur
www.education.laposte.net**

Vous faciliterez ainsi les échanges avec vos correspondants partout dans le monde et vous initierez vos élèves aux nouvelles technologies, grâce à l'utilisation de leur adresse personnelle.

laposte.net

Bien + qu'une messagerie

LA POSTE



LA CONFIANCE DONNE DE L'AVANCE

www.laposte.net

Le plus grand salon professionnel de l'Éducation
(la Cité de l'éducation - Educatec - Educatices)

+

Le plus grand salon de l'Orientation des Jeunes
(ONISEP - l'Étudiant - l'Aventure des Métiers)

=



le salon européen de l'éducation

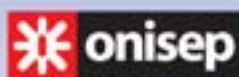


un événement de la Ligue de l'enseignement

avec le soutien du
Ministère de l'Éducation nationale
et du Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Entrée gratuite pour tous

ORGANISÉ AVEC :



DU JEUDI 19 AU DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2009

9H30-18H00 PARIS-EXPO
(M) PORTE DE VERSAILLES



Partenaires :



www.salon-education.org